





# TABLE DES MATIÈRES

## RAPPORT DES ÉVALUATEURS

<b>A. LA MISSION D'ÉVALUATION .....</b>	<b>1</b>
1 MANDAT .....	1
2 MÉTHODE .....	1
3 DESTINATAIRES DU RAPPORT D'ÉVALUATION.....	1
4 PLAN DU RAPPORT D'ÉVALUATION .....	1
<b>B. LE PLAN BLEU .....</b>	<b>2</b>
1 BREF RAPPEL .....	2
2 HISTORIQUE ET MANDATS SUCCESSIFS .....	3
2.1 <i>Les débuts du Plan Bleu 1976-89</i> .....	3
2.2 <i>La suite au Plan Bleu (de 1990 à aujourd'hui)</i> .....	5
2.3 <i>Le futur Rapport sur l'environnement et le développement</i> .....	6
<b>C. ANALYSE DES ACTIVITÉS ET DES RÉSULTATS OBTENUS .....</b>	<b>8</b>
1 CONFORMITÉ AUX MANDATS ET AUX ORIENTATIONS DE LA COOPÉRATION MÉDITERRANÉENNE ....	8
2 ADAPTATION DU PLAN BLEU AU NOUVEAU CONTEXTE MÉDITERRANÉEN .....	8
3 RÉSULTATS OBTENUS PAR LE PLAN BLEU .....	12
4 QUALITÉ DES PRODUITS .....	15
5 DIFFUSION DES PRODUITS .....	16
5.1 <i>Diffusion des rapports</i> .....	16
5.2 <i>Diffusion de notes brèves pour un public élargi</i> .....	18
5.3 <i>Diffusion d'une brochure générale et ouverture d'un site web</i> .....	18
6 LIAISONS EXTÉRIEURES .....	18
6.1 <i>Liaisons au sein du PAM</i> .....	18
6.2 <i>Liaisons au plan mondial</i> .....	19
6.3 <i>Liaisons au plan européen</i> .....	19
6.4 <i>Liaisons avec le pays hôte et ses institutions</i> .....	19
6.5 <i>Liaisons avec d'autres institutions</i> .....	20
6.6 <i>Liaisons avec la société civile et la communauté scientifique</i> .....	20
7 PERCEPTION DU PLAN BLEU PAR LES PARTIES CONTRACTANTES. POINTS DE VUE DE QUELQUES PARTENAIRES. ....	20
7.1 <i>France</i> .....	20
7.2 <i>Tunisie</i> .....	20
7.3 <i>Grèce</i> .....	21
7.4 <i>Syrie</i> .....	21
7.5 <i>Liban</i> .....	21
7.6 <i>Union européenne</i> .....	21
7.7 <i>Autres pays</i> .....	21

7.8	<u>CAR/PAP de Split</u> .....	22
7.9	<u>Organisations non gouvernementales</u> .....	22
7.10	<u>Critiques émises lors des interviews</u> .....	22
<b>D.</b>	<b><u>BILAN SYNTHÉTIQUE</u></b> .....	<b>23</b>
1	<u>SPÉCIFICITÉS ET IMPACTS DE LA DÉMARCHE ADOPTÉE PAR LE PLAN BLEU</u> .....	23
2	<u>SOUTIENS FINANCIERS APPORTÉS AU PLAN BLEU</u> .....	24
3	<u>RAPPORT COÛTS EFFICACITÉ DES ACTIVITÉS DU PLAN BLEU</u> .....	26
3.1	<u>COÛTS ET MOYENS</u> .....	26
3.2	<u>RÉSULTATS</u> .....	27
4	<u>ATOUTS ET CONTRAINTES, POINT FORTS ET POINTS FAIBLES, AXES D'EFFORT</u> .....	27
<b>E.</b>	<b><u>PROPOSITIONS</u></b> .....	<b>29</b>
1	<u>PROGRAMMES (AXES PRIORITAIRES DANS LE COURT ET MOYEN TERME)</u> .....	29
1.1	<u>AXES PRIORITAIRES POUR 2001-2002 ( TABLEAU 1)</u> .....	30
1.2	<u>SUGGESTIONS POUR DES ACTIVITÉS DANS LE MOYEN TERME</u> .....	31
1.3	<u>APPROFONDISSEMENT DES TRAVAUX</u> .....	32
1.4	<u>SÉLECTIVITÉ DANS LE CHOIX DES THÈMES ÉTUDIÉS</u> .....	32
2	<u>ORGANISATION, FINANCEMENT</u> .....	33
2.1	<u>MAINTENIR LA TAILLE DU PLAN BLEU</u> .....	34
2.2	<u>PRÉCISER LA RÉPARTITION DES MOYENS (TRANSPARENCE)</u> .....	34
2.3	<u>ADAPTER LES ACTIVITÉS AUX MOYENS (ÉQUILIBRE FINANCIER ET PLANIFICATION)</u> .....	34
2.4	<u>RECHERCHER DES PARTENARIATS DIVERSIFIÉS (FINANCEMENT)</u> .....	35
2.5	<u>COUVRIR LA TOTALITÉ DE LA RÉGION MÉDITERRANÉE</u> .....	36
2.6	<u>AGIR COMME PRESTATAIRE DE SERVICES (PRIVATISATION?)</u> .....	36
3	<u>LIAISONS AVEC LES PARTIES CONTRACTANTES</u> .....	37
3.1	<u>AMÉLIORER LES LIAISONS AVEC LES PARTIES CONTRACTANTES</u> .....	37
3.2	<u>RENFORCER LE CARACTÈRE "MÉDITERRANÉEN" DU FONCTIONNEMENT INTERNE DU PLAN BLEU</u>	38
3.3	<u>ACCROÎTRE LA DIFFUSION DES RÉSULTATS</u> .....	41
4	<u>UTILITÉ DU PLAN BLEU - MANDAT</u> .....	43

ANNEXE 1 : L'ÉQUIPE D'ÉVALUATION

ANNEXE 2 : PERSONNES RENCONTRÉES AU COURS DES MISSIONS

ANNEXE 3 : MANDAT DU PLAN BLEU

ANNEXE 4 : PUBLICATIONS DU PLAN BLEU EN 2000

ANNEXE 5 : PRINCIPALES SUGGESTIONS CONTENUES DANS LE RAPPORT D'ÉVALUATION

#### *Liste des tableaux*

Tableau 1 : Activités du Plan Bleu en 2000

Tableau 2 : Une activité en expansion rapide

Tableau 3 : Financement du Plan Bleu en 2000

Tableau 4 : Effort de publication du Plan Bleu

Tableau 5 : Répartition internationale des contributions au PAM et des consultants employés par le Plan Bleu

*Liste des figures*

Figure 1 : DÉPENSES EN PERSONNEL (hommes- mois et MFF)



**PNUE**  
**PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

**EVALUATION DU**  
**CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES**  
**DU**  
**PLAN BLEU**

(Sophia Antipolis, France)

**RAPPORT DES EVALUATEURS**

**JUILLET 2001**





## Remerciements:

*Les évaluateurs remercient très vivement toutes les personnes qui ont contribué à cette évaluation en répondant à leurs questions, en donnant leurs opinions et en suggérant des pistes de réflexions visant à améliorer l'efficacité du Plan Bleu.*

*Ils tiennent à souligner l'extraordinaire coopération du personnel du PAM dans cet exercice.*



# ÉVALUATION DU CENTRE D'ACTIVITES RÉGIONALES DU PLAN BLEU

## Rapport des évaluateurs

### A. LA MISSION D'ÉVALUATION

#### 1 Mandat

Lors de leur 11e réunion (Malte, octobre 1999), les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont décidé d'entreprendre l'évaluation des activités du Centre d'activités régionales du Plan Bleu (CAR/PB, ci-après le Plan Bleu). Dans ce but, l'Unité de coordination du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) a chargé deux consultants externes de mener une mission d'évaluation. Les curriculum vitae des consultants sont donnés à l'Annexe 1. Cette mission s'est déroulée pendant la période avril-juin 2001.

#### 2 Méthode

Afin de mener à bien leur tâche, les évaluateurs se sont familiarisés avec les mandats et comptes rendus des réunions pertinentes pour le Plan Bleu ainsi que les études et rapports émanant du Plan Bleu. Ils ont eu des entretiens prolongés avec le Directeur du Plan Bleu et le personnel du Centre, le Coordinateur du PAM et des membres de l'Unité de coordination, le Président du Plan Bleu et des membres du Bureau du Plan Bleu. Ils ont effectué des missions dans plusieurs Parties contractantes (Athènes, Beyrouth, Bruxelles, Damas, Paris, Split, Tunis) au cours desquelles ils ont interrogé des personnalités directement impliquées dans les activités concernant le Plan Bleu (Annexe 2). Ces consultations directes ont été complétées par l'envoi d'une lettre aux Points focaux destinée à recueillir les opinions et suggestions de nombreuses personnalités en relation directe avec le Plan Bleu. Des réponses ont été reçues de neuf pays ( Bosnie et Herzégovine, Croatie, Espagne, Italie, Israël, Libye, Monaco, Maroc, Syrie).

#### 3 Destinataires du Rapport d'évaluation

Un aperçu du Rapport d'évaluation a été présenté oralement et discuté à la réunion des Points focaux du Plan Bleu (Palerme, juin 2001). Le présent Rapport sera présenté à la réunion des points focaux du PAM (Athènes, septembre 2001) et ensuite, après modifications éventuelles, à la réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (novembre 2001).

#### 4 Plan du Rapport d'évaluation

Après un bref rappel du Plan Bleu, on présente son historique et son mandat. Le rapport examine ensuite les activités et résultats obtenus au cours des dix dernières

années et établit un bilan du Plan Bleu. La dernière partie contient des propositions concernant le programme d'activités futures du Plan Bleu et sa mise en oeuvre.

## **B. LE PLAN BLEU**

### **1 Bref rappel**

Le Plan Bleu représente un ensemble de travaux relatifs aux rapports entre environnement et le développement dans la région méditerranéenne. Ces travaux sont menés à partir d'un centre d'études fonctionnant comme Centre d'activités régionales (CAR) du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), en application des recommandations des pays riverains, Parties contractantes à la Convention de Barcelone.

Le Centre exerce ses activités dans le cadre juridique d'une association non gouvernementale de droit français intitulée "Plan Bleu pour l'environnement et le développement de la Méditerranée". Le Bureau et l'Assemblée de l'association apportent leur appui aux travaux et assurent le bon fonctionnement du Centre. Bien que porté par une structure associative de droit privé français, le Plan Bleu agit comme une institution internationale chargée d'une mission de service public.

Les travaux actuels du Plan Bleu<sup>1</sup> portent exclusivement sur les pays riverains de la mer Méditerranée. Ils sont principalement consacrés aux sujets suivants:

- a) analyses systémiques et prospectives;
- b) études concernant l'environnement et le développement ;
- c) recueil d'informations, de statistiques et d'indicateurs concernant le développement durable;
- d) organisation et participation à des formations, séminaires et missions.

Ces travaux concernent une région comportant quatre pays de l'Union européenne en contact avec de nombreux pays avec lesquels l'Union a des relations étroites, dans laquelle existe des activités touristiques très importantes, une attente forte de protection de l'environnement, des risques considérables de développement non soutenable, une forte pression démographique et de grandes inégalités à l'intérieur et entre les pays riverains. Le Plan Bleu est installé à Sophia Antipolis (près de Nice, France) dans des locaux mis à disposition par le Conseil général des Alpes Maritimes (700 m<sup>2</sup>). Il comporte en 2001 une équipe de 20.5 personnes-an (dont 16 personnes permanentes et l'équivalent de 4.5 personnes-an en assistance temporaire) et est dotée de moyens modernes de bureautique offerts par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le Plan Bleu est financé par le PAM et les autorités françaises ainsi que par divers autres partenaires, notamment la Commission de l'Union Européenne sur la base de contrats portant sur des projets déterminés. Il mène ses activités en coopération avec

---

<sup>1</sup> Pour un aperçu des travaux, voir le Rapport du CAR/PB pour la réunion conjointe des points focaux des CARs/PB/TDE/PAP, UNEP(DEC)/MED WG.186/5, mai 2001. Le terme "Plan Bleu" recouvre selon les cas le CAR/PB créé à Split, l'association française "Plan Bleu" et l'ouvrage "Le Plan Bleu, avenir du bassin méditerranéen" préparé par le CAR/PB au cours des années 80.

le MEDU et les autres CAR du PAM et avec d'autres institutions nationales ou internationales. Il bénéficie d'exonérations fiscales du fait qu'il ne mène pas d'activités commerciales ou en concurrence avec le secteur commercial mais il ne bénéficie pas des privilèges et immunités diplomatiques.

Le Plan Bleu s'intéresse principalement aux activités humaines qui sont les causes principales de la pollution de la mer Méditerranée, mais n'est pas lié directement aux textes des CONVENTIONS et Protocoles de Barcelone. Sa légitimité au plan international émane des réunions des Parties contractantes et plus particulièrement du PAM 2 adopté à Barcelone en 1995.

## 2 Historique et mandats successifs

### 2.1 Les débuts du Plan Bleu 1976-89

Après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain (Stockholm, 1972) le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE) a donné le départ d'une coopération au niveau régional en créant le Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) et en réunissant à Barcelone en 1975 les Etats côtiers et la Commission des Communautés Européennes dans le cadre d'une conférence diplomatique au cours de laquelle fut adoptée la Convention de Barcelone.

Le mandat du Plan Bleu a été déterminé lors de la Réunion Intergouvernementale des Etats Côtiers de la Région Méditerranéenne sur le Plan Bleu, tenue à Split du 31 janvier au 4 février 1977 (Annexe 3). Il s'agit d' "un exercice de réflexion et de prospective sur l'avenir des pays riverains du bassin méditerranéen et, plus précisément, sur leurs perspectives de développement compatibles avec une gestion judicieuse de l'environnement". L'intégration du développement socio-économique et des valeurs environnementales dans le but d'une utilisation rationnelle des ressources limitées en Méditerranée fait la particularité du Plan Bleu.

Les objectifs à long terme du Plan Bleu tels qu'approuvés par la Réunion de Split (Annexe 3) sont les suivants:

- "engager un processus permanent de coopération concertée entre les Etats côtiers de la région méditerranéenne";
- "mettre à la disposition des autorités responsables et des planificateurs des différents pays de la région méditerranéenne des renseignements qui leur permettent d'élaborer des plans propres à assurer un développement socio-économique optimal soutenu sans entraîner de dégradation de l'environnement";
- "aider les gouvernements des Etats côtiers de la région méditerranéenne à approfondir leur connaissance des problèmes communs auxquels ils doivent faire face tant dans la mer Méditerranée que dans ses régions côtières";
- "aider ces gouvernements à prendre les décisions appropriées qui favoriseraient la gestion rationnelle et le développement soutenu".

Les objectifs immédiats du Plan Bleu comprennent notamment les activités suivantes:

- une étude systématique des principales activités de développement en cours dans la région méditerranéenne et de leurs conséquences pour l'environnement;

- des études intersectorielles pluridisciplinaires dans des domaines prioritaires;
- l'élaboration progressive de schémas théoriques et de méthodes pour une planification à long terme du développement qui soit rationnelle du point de vue de l'environnement.

Le Plan Bleu effectue:

- un travail prospectif, qui vise à rechercher les perspectives de développement futur à la lumière des potentiels existants;
- un travail de grande envergure, qui étudie les différents facteurs du développement comme les différentes composantes d'un système général et pas individuellement; et
- un travail tourné vers l'action, qui essaye de décrire comment l'avenir pourra être à condition de prendre de bonnes décisions en temps opportun.

Lors de la Réunion de Split, il a été décidé que le Plan Bleu doit être réalisé en trois phases:

- i) la première phase est destinée à étudier les données et les pratiques relatives au développement et à la gestion de l'environnement en vue d'identifier les tendances, les points de conflit, les problèmes les plus critiques et les secteurs où ils se posent et les nouvelles actions prioritaires à entreprendre;
- ii) la deuxième phase vise à approfondir les travaux initiaux par croisement des données, par élaboration de "scénarios de développement", par extrapolation des tendances lourdes repérées dans la première phase en vue de déterminer les activités à prévoir pour faire face aux problèmes qui risquent de s'aggraver dans les années à venir;
- iii) la troisième phase est destinée à la présentation et à la discussion des résultats découlant de la deuxième phase et à la préparation de conclusions et recommandations appropriées pour aider à planifier le développement social et économique sans nuire à l'environnement.

Douze thèmes ont été étudiés pendant la Phase I (1980-84) qui s'est terminée par l'approbation d'un Rapport de Synthèse. Au cours de la Phase II (1984-87) ont été mis au point des "scénarios méditerranéens". A cet effet, les Parties contractantes ont été invitées à élaborer selon une méthodologie commune leurs scénarios nationaux qui ont été considérés comme des parties intégrantes des scénarios méditerranéens. Cinq dimensions principales ont été retenues pour élaborer les scénarios:

- le contexte économique international ;
- les populations méditerranéennes et leur mouvements ;
- les stratégies nationales de développement ;
- la gestion de l'espace ;
- la prise en compte de l'environnement.

Les scénarios prospectifs méditerranéens qui ont été élaborés par le Plan Bleu selon la méthode "d'analyse systémique" comportent trois scénarios tendanciels et deux scénarios alternatifs.

Le rapport final "Le Plan Bleu, avenir du bassin méditerranéen" incorporant les avis et suggestions reçus des Parties contractantes a été entériné par la Sixième Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (1989). Il contient

des images possibles ou souhaitables de l'avenir du bassin méditerranéen à l'horizon 2000 et à l'horizon 2025.

## 2.2 La suite au Plan Bleu (de 1990 à aujourd'hui)

Au cours de leur Sixième Réunion, les Parties contractantes ont adopté les recommandations concernant la poursuite de l'analyse prospective des relations environnement-développement. Les activités du Plan Bleu ont été ainsi poursuivies au cours des années 1990 conformément à la recommandation suivante :

“Aider les pays de la région qui le demandent à élaborer des scénarios au niveau national, littoral ou sectoriel en cohérence avec les résultats et les méthodologies du Plan Bleu. A cet effet, le CAR/Plan Bleu, agissant comme observatoire méditerranéen des rapports entre l'environnement et les activités économiques en faveur d'un développement durable, adaptera les méthodes prospectives déjà mises au point pour le niveau national au niveau des régions littorales et au niveau des grands secteurs (urbanisation, agriculture, industrie, énergie ou tourisme)”.

La première série de travaux concernant ces secteurs est près d'être achevée. Un total de dix “Fascicules du Plan Bleu” a déjà été publié et trois fascicules nouveaux sont en cours de publication.

La Huitième Réunion Ordinaire des Parties Contractantes, tenue à Antalya en 1993, a adopté, dans l'esprit de la Conférence de Rio (1992) et selon une approche conforme à “l'Action 21”, la recommandation par laquelle le Plan Bleu se voit assigner les missions de:

- a) “poursuivre, améliorer et étendre les études systémiques et prospectives sur les interactions population/ressources/environnement”;
- b) “développer la fonction d'un “Observatoire méditerranéen pour l'environnement et le développement” et aider les institutions nationales et locales à développer des fonctions analogues d'observatoire dans leur pays”;
- c) “étudier les variables, les statistiques ainsi que les indicateurs d'état et de tendance de l'environnement” ;
- d) “contribuer par l'approche systémique et prospective à l'étude des Programmes d'Aménagement Côtier”.

Le nouveau processus entamé à la Réunion d'Antalya s'est poursuivi par l'élaboration à Tunis en 1994 d'un “Agenda MED 21” et, en 1995, par la révision de la Convention de Barcelone dans le droit fil des conclusions des travaux engagés par le Plan Bleu.

Lors de la Neuvième Réunion ordinaire des Parties contractantes tenue à Barcelone (1995), les domaines d'activités prioritaires pour les dix prochaines années ont été redéfinis. Le PAM a été reformulé sous le terme de PAM 2. Les quatre grands domaines d'action du Plan Bleu fixés en 1993 ont été confirmés en 1995. La *Commission Méditerranéenne du Développement Durable* (CMDD) a été créée et le mandat de cette Commission a été approuvé au cours de la Réunion extraordinaire tenue en 1996 à Montpellier.

Depuis sa création, la CMDD articule, ses travaux autour de huit thèmes prioritaires:

- Gestion durable des régions côtières;
- Gestion de la demande en eau;
- Indicateurs pour le développement durable en Méditerranée;
- Tourisme et développement durable en Méditerranée;

- Libre échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen;
- Gestion urbaine et développement durable;
- Industrie et environnement;
- Sensibilisation et information.

En outre, en novembre 2000 (Tunis), la CMDD a décidé de porter une attention particulière aux trois problèmes suivants: agriculture et développement rural, gestion des déchets urbains et modes de consommation, coopération internationale: mobilisation des moyens et partenariats.

Les évolutions survenues au cours des années 90 (mandat d'Antalya, PAM 2 et CMDD ) se sont ainsi traduits par des augmentations qualitatives et quantitatives des tâches incombant au Plan Bleu. La fonction d'Observatoire méditerranéen pour l'environnement et le développement, entamée en 1993, implique "le renforcement des capacités du Plan Bleu dans le domaine de l'environnement" et a conduit aux activités suivantes du Plan Bleu:

- développement du système d'information statistique, géographique et documentaire pour améliorer l'accès aux données significatives ;
- élaboration d'indicateurs pouvant rendre compte des évolutions et adaptés au suivi de l'application d'Agenda 21 en Méditerranée ;
- appui à la création d'observation nationaux ;
- analyse des institutions ainsi que des politiques nationales visant un développement durable dans la région ;
- coopération avec un réseau de partenaires et d'organismes internationaux et nationaux actifs en Méditerranée.

Le Plan Bleu a été chargé par le PAM de participer largement aux travaux de la CMDD. il a contribué à l'étude des six premiers thèmes de la liste ci-dessus et a mis en oeuvre le programme MEDSTAT-Environnement portant sur les statistiques environnementales qui a été engagé en 1999 dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen.

### **2.3 Le futur Rapport sur l'environnement et le développement**

Afin de répondre à la demande des Parties contractantes à leur Réunion de Malte (octobre 1999), le Plan Bleu a été chargé, parallèlement aux activités dans les domaines cités plus haut.

- a) "d'établir une évaluation comparative de la situation actuelle, en l'an 2000, dans le domaine de l'environnement et du développement, avec les scénarios du Plan Bleu pour la même année" ;
- b) "de réaliser également une évaluation économique permettant d'actualiser les scénarios pour 2025" et ;
- c) "de compléter l'analyse rétrospective et prospective effectuée en 1999".

Ces travaux doivent mener à la préparation d'un " Rapport sur l'environnement et le développement en Méditerranée" qui contiendrait "les efforts en cours pour le développement durable et les difficultés rencontrées, les bonnes pratiques, les objectifs de résultats à moyen et long terme affichés par les pays".

L'ensemble des travaux menés depuis 1995 ainsi que les informations et indicateurs accumulés récemment devraient permettre de mener à bien la préparation de ce Rapport. Le Plan Bleu a réuni les premiers matériaux et a achevé des études de cadrage prospectif. Une première version des conclusions devrait être achevée pour



octobre 2002. La version complète du Rapport sera discutée par les Parties contractantes en 2003. Elle pourrait servir d'amorce à un futur rapport sur l'état de l'environnement en Méditerranée auquel seraient associés tous les organes du PAM.

## **C. ANALYSE DES ACTIVITES ET DES RESULTATS OBTENUS**

### **1 Conformité aux mandats et aux orientations de la coopération méditerranéenne**

Tout au long de son existence, le Plan Bleu a mené ses activités de Centre d'activités régionales (CAR) en concordance avec les mandats qui lui ont été donnés dans le cadre du PAM et il a répondu sans délai aux nouvelles orientations adoptées par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone.

En accord avec le mandat adopté à Split (1977), le Plan Bleu a lancé un exercice de prospective qui a abouti à la publication en 1989 de l'important ouvrage: "Le Plan Bleu, avenir du bassin méditerranéen". Cet ouvrage largement diffusé en plusieurs langues fournit l'une des premières études de mise en oeuvre du concept de développement durable que proposait la Commission Brundtland en 1987.

Dès 1989, les Parties contractantes ont décidé de charger le Plan Bleu de missions nouvelles telles que l'observation continue de l'environnement et du développement dans la région. Pour mener à bien ces activités nouvelles, le Plan Bleu a bénéficié du soutien financier de partenaires tels que le METAP (Mediterranean Technical Assistance Programme) et la Commission européenne. Il a mis l'accent sur les réalisations concrètes et la recherche des informations quantifiées. Il a coopéré avec les autres CAR dans des programmes d'aménagement côtier en mettant l'accent sur les thèmes prioritaires.

Le Plan Bleu fournit un outil qui contribue au suivi et l'évaluation des situations environnementales au niveau du bassin méditerranéen. Il a adapté son programme d'activités de manière à satisfaire pour l'essentiel aux demandes des Réunions des Parties contractantes.

### **2 Adaptation du Plan Bleu au nouveau contexte méditerranéen**

Alors qu'au départ, la coopération méditerranéenne portait principalement sur la protection de la mer, l'intérêt s'est également porté vers la protection des régions littorales et des bassins versants et la promotion du développement durable dans les pays riverains. Malgré les conflits survenus dans la région, la coopération méditerranéenne s'est poursuivie avec la prise en compte de l'Agenda MED 21 (Tunis, 1994), l'adoption d'un nouveau Plan d'action pour la Méditerranée (Barcelone, 1995) et la création de la CMDD (1996). Cette coopération a bénéficié de l'approfondissement de la coopération euro-méditerranéenne entre l'Union européenne et les pays du Sud et de l'Est de la Région (1995). Le Plan Bleu a bénéficié du programme MEDA en rapport avec l'activité MEDSTAT Environnement. Il est devenu un interlocuteur privilégié de la CMDD et un centre d'appui pour la mise en oeuvre des activités engendrées par cette Commission.

Au cours des dernières années, le Plan Bleu a axé ses activités sur l'évaluation des interactions environnement/ développement au niveau de l'ensemble des pays riverains de la Méditerranée et de leurs régions littorales. Il a effectué des analyses sur six des huit thèmes prioritaires identifiés par la CMDD, a mis l'accent sur la formation, l'échange de données d'expérience et a contribué à mettre en place de véritables réseaux d'information et de coopération. Il a apporté un appui à la création

d'observatoires nationaux pour l'environnement et le développement durable et a préparé des indicateurs de développement durable adaptés au contexte méditerranéen. Il a renforcé son rôle propre d'Observatoire méditerranéen pour l'environnement et le développement. Il a entamé l'analyse des institutions et politiques nationales contribuant au développement durable de la région et a préparé à l'intention de la CMDD des propositions de recommandations de nature politique et stratégique en vue de la prise de décisions concernant le développement durable dans la région.

Le programme d'activités de 2000 (Tableau 1) fait apparaître que toutes les activités du Plan Bleu correspondent aux priorités assignées par les Parties contractantes. Le poids important donné au renforcement des capacités en matière de statistiques environnementales est la conséquence de l'attribution d'un important contrat par l'Union Européenne.

Dans certains cas, les progrès n'ont pas été aussi rapides ou complets qu'escompté. Sans doute, faut-il y voir la conséquence du fait que les difficultés de mise en oeuvre ont parfois été sous-estimées et que les moyens attribués par le PAM ou la France au Plan Bleu n'ont pas pleinement suivi l'extension des activités tel qu'il ressort des comptes rendus des réunions successives des Parties contractantes.

Tableau 1 : Activités du Plan Bleu en 2000

ACTIVITÉS	Temps <sup>a</sup>	Soutiens (k\$) <sup>b</sup>	
		A	B
A) Travaux thématiques			
- Urbanisation/villes/déchets urbains/risque naturels*	(10%)	63	56
- Libre échange et environnement*	(7.1%)	69	77
- Eau*	(4,8%)	24	9
- Tourisme**	(3.8%)	37	21
- Agriculture/développement rural/forêts/biodiversité*	(1%)	62	0
B) Application de la démarche prospective aux régions côtières*	(3.8%)	81	0
C) Observation de l'environnement et du développement	(17.2%)	88	59
- Mise au point d'indicateurs*			
- Politiques et institutions nationales pour l'environnement et le développement			
- Création d'observatoires nationaux			
- MEDSTAT***	(31.6%)	0	333
D) Préparation du Rapport sur l'environnement et le développement en Méditerranée (à paraître en 2003)**	6.7%)	37	59
- Recueil de données statistiques, géographiques et documentaires			
- Cadrage démographique			
- Cadrage macro-économique			
- Effets du changement climatique			
- Micro-économie (pauvreté/santé)		30	0
E) Communication/ site web	(5%)	0	35
F) Soutien aux activités du PAM et de la CMDD et recherche de contrats*	(9%)		

N.B.

- a) Les pourcentages "Temps" correspondent au temps passé en 2000 sur chaque sujet par les membres du personnel chargés des études. Pour être complet, il faudrait y ajouter le temps des consultants. Cette allocation calculée par le Plan Bleu ne se retrouve pas nécessairement les années antérieures ou postérieures.
- b) Les soutiens (k\$) sont les montants totaux inscrits pour le biennium 2000-2001 dans les financements fournis par le PAM pour des activités spécifiques (colonne A, 455 000\$) et les financements fournis par des contrats extérieurs (colonne B) . En outre, le PAM finance une partie du personnel dans le cadre d'une dotation globale (970 500\$ pour 2 ans).

- c) Les activités marquées d'une étoile sont proposées pour se poursuivre en 2002. Un financement complémentaire est recherché pour 2002 pour les activités marquées de \*\* et pour 2003 pour l'activité marquée de \*\*\*.

### 3 Résultats obtenus par le Plan Bleu

Le principal résultat obtenu par le Plan Bleu est d'avoir contribué à la prise en compte du développement durable dans la région méditerranéenne et d'avoir indiqué les voies possibles pour y parvenir. Le Plan bleu a aidé à la meilleure prise de conscience des enjeux méditerranéens communs, de la solidarité entre pays méditerranéens en matière d'environnement et de la nécessité d'agir ensemble pour promouvoir un développement durable malgré une croissance démographique et urbaine rapides dans le Sud et l'Est de la Méditerranée. Ce résultat a été atteint grâce aux multiples échanges d'informations, d'expériences et de réflexions entre les responsables et les équipes de recherche de la région.

Ces réflexions ont permis de dégager un consensus sur le fait que, dans une très large mesure, la pollution de la Méditerranée et l'état de son écosystème étaient la conséquence des activités terrestres dans le pourtour méditerranéen, que le développement risquait de ne pas être durable et que pour y parvenir, il fallait parvenir à une meilleure intégration entre le développement économique, l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement au sein de chacun des pays. Parmi les enjeux essentiels, le Plan Bleu a identifié la gestion intégrée des régions côtières, l'épuisement des ressources en eau, le tourisme et la conservation des écosystèmes terrestres..

De plus, le Plan Bleu est intervenu en appui aux travaux de la CMDD, organe de réflexion important dans le domaine du développement durable en Méditerranée. Cet appui a porté sur des thèmes prioritaires pour lesquels le Plan Bleu a bénéficié de la participation de personnalités compétentes des différents pays sur les différents thèmes retenus (tourisme, eau, etc).

Les résultats les plus visibles sont notamment :

- a) de multiples études et évaluations, particulièrement en matière d'analyse systémique et prospective et de mise en oeuvre du développement durable ;
- b) la mise en place de systèmes d'observation et d'information sur le développement durable tant aux plans national qu'international ;
- c) le recueil de données statistiques environnementales et l'élaboration d'indicateurs pour le développement durable ;
- d) la diffusion des connaissances sous forme d'information, de formation et d'assistance ;
- e) la formulation dans un cadre participatif de propositions d'action et de recommandations.

Parmi ces résultats, il convient de mentionner tout particulièrement les suivants :

- a) la publication en 1989 de l'ouvrage de synthèse : "Le Plan Bleu: avensirs du bassin méditerranéen " (442 p) dans cinq langues<sup>2</sup> . De plus, un résumé dans deux autres langues a été diffusé. Cet ouvrage fut bien accueilli et eut une grande influence dans la région méditerranéenne et même en dehors car il présentait pour la première fois les futurs probables et souhaitables d'une région à l'horizon 2025 et faisait apparaître la présence d'évolutions non durables. Il a été utilisé par certains pays riverains pour préparer leurs

---

<sup>2</sup> Français, anglais, arabe, espagnol, turc (les exemplaires en trois langues sont épuisés). Résumés en italien et croate. Tirages: en français: 1500 ex. chez Economica, en anglais, 3000 ex. chez Oxford University Press.

- plans et stratégies d'environnement et aussi au plan international pour préparer l'Action 21 (1992) et l'Agenda MED 21 (1994). Il a alerté un certain nombre de dirigeants importants de la région et de l'Europe ;
- b) au cours de la période 1990-2000, la préparation et la publication d'un ensemble de dix ouvrages thématiques (appelés "fascicules du Plan Bleu") qui donnent des informations, des analyses et des propositions concernant une série d'enjeux importants tels que la pêche, les forêts, le tourisme, l'énergie et les transports dans la région. Plusieurs fascicules sont épuisés<sup>3</sup> et trois nouveaux fascicules sont prévus pour 2001 ;
  - c) les progrès en matière de statistiques et d'indicateurs de développement durable ont abouti à la définition de 130 indicateurs jugés appropriés pour la région. Des fiches réunissant 50 indicateurs ont été publiées en français et en anglais en 2001 ainsi qu'un glossaire destiné à faciliter le recueil de données harmonisées. Un jeu complémentaire de 20 indicateurs est en cours de préparation. Des formations ont été données sur des thèmes tels que les statistiques de l'eau, des sols et des déchets. Un soutien a été apporté à la création de plusieurs observatoires nationaux du développement durable et au recueil de statistiques environnementales dans le cadre d'instituts nationaux de statistiques. Cet effort a été rendu possible par des crédits substantiels de l'Union européenne et pourrait être prolongé dans le cadre de l'aide multilatérale. La poursuite de cet effort constitue un défi important en vue d'améliorer le recueil de données et d'obtenir les contributions statistiques de quelques pays qui n'ont pas encore les structures pour la collecte d'informations environnementales ;
  - d) les travaux sur l'eau en Méditerranée ont été résumés et présentés dans une brochure bilingue au Second Forum Mondial de l'Eau tenu à La Haye en mars 2000. Elle contient le résultat d'une réflexion commune visant à modifier les politiques de l'eau pour privilégier la gestion de la demande par rapport à la mobilisation de la ressource. Cette étude a été utilisée pour préparer la "Vision mondiale de l'eau" qui fut le document de base présenté à La Haye ;
  - e) des travaux originaux ont été accomplis sur des thèmes prioritaires dans le domaine des effets du libre échange et de la place du tourisme dans le développement durable de la Méditerranée. Des recommandations d'ordre politique ont été élaborées à l'intention de la CMDD ;
  - f) l'effort sur la gestion intégrée des régions côtières a été poursuivi avec le CAR/PAP et les autres CAR en vue de mener des opérations dans des contextes spécifiques avec la pleine participation des acteurs du terrain. Les derniers travaux menés sur les régions côtières (Sfax et Malte) paraissent prometteurs<sup>4</sup> ;
  - g) les politiques et institutions du développement durable sont présentées dans des profils de pays tels que le Liban publié en 1999<sup>5</sup> et la Tunisie en 2000.

---

3 Ces ouvrages ont été publiés en français par l'éditeur Economica à 1500 exemplaires dont 300 en diffusion gratuite. Le fascicule "Eau" a été publié en arabe et en anglais et est en cours de révision.

4 Les travaux pour des régions côtières du Liban et de l'Algérie ont été initiés. Dans le passé, il convient de citer les importants travaux concernant Iskenderun.

5 Tirage: 340 en anglais et 280 ex. en français. En outre, des profils ont été effectués en 1995-98 pour les pays suivants: Albanie, Algérie, Egypte, Maroc, Tunisie, Turquie.

Au cours de la période 1996-2000, le Plan Bleu a publié ou diffusé en moyenne une douzaine de rapports ou études par an auxquels s'ajoutent les présentations à des conférences et ateliers (Annexe 4). Il a également organisé près d'une vingtaine de séminaires et d'ateliers réunissant en tout 500 participants en 2000, contribuant ainsi utilement à la formation de spécialistes dans la région.



Tableau 2 : Une activité en expansion rapide

Année	Dép tot. (MFF)	N.Sal. %Sal.	Pers. salarié homme-mois	Consultants % salariés	Total H.M.
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)
1993	5.5	1.13	115.5	35	156
1994	5.3	0.92	132.5	14	151
1995	5.7	0.85	157.5	20	189
1996	6.9	0.98	168.0	14	191
1997	8.1	0.91	207.5	19	247
1998	6.8	0.66	201.0	9	219
1999	9.0	1.16	203.0	40	284
2000	11.6	1.25	230.5	28	294
Moy	7.4	0.99	176.9	23	216

Notes :

- a) Dépenses totales (non compris les salaires des personnes mises à disposition).
- b) Dépenses autres que salaires en % des dépenses pour les salaires du personnel
- c) Personnel salarié y compris les personnes mises à disposition (en hommes-mois).
- d) Consultants: rapport des honoraires des consultants aux charges salariales des salariés.
- e) Total HM : équivalent en hommes-mois des salariés et des consultants (obtenu en multipliant la colonne c par (1+colonne d).
- f) Facteur de conversion en 2000: 1\$ = 7.57 FF, 1 Euro= 6.56 FF. MFF= million de francs français

L'utilité ou l'utilisation faite de ces travaux au plan national varie beaucoup d'un pays à l'autre en fonction du degré de développement de la politique d'environnement. Cette utilisation dépend aussi du rôle joué par les points focaux et les représentants des Parties contractantes qui diffusent les rapports à un nombre plus ou moins élevé d'utilisateurs potentiels.

Les travaux multidisciplinaires du Plan Bleu sont menés dans un contexte méditerranéen soumis à de graves tensions et avec l'appui de pays à des degrés très différents de développement. D'un point de vue quantitatif, la productivité d'études paraît très satisfaisante pour un centre fonctionnant dans un contexte international instable. Toutefois, en conformité avec sa mission de service public à vocation internationale, le Plan Bleu a d'autres fonctions que la production d'études puisqu'il doit aussi jouer un rôle de conseil et de renforcement des capacités et maintenir la liaison avec les Parties contractantes.

#### 4 Qualité des produits

Selon les personnes interrogées, les travaux du Plan Bleu sont considérés dans le cadre de leur discipline comme ayant une grande valeur. Plusieurs indicateurs indirects montrent que ces travaux recueillent l'estime générale:

- a) le budget et le personnel sont en croissance continue (Tableau 2 et Figure 1) ;
- b) des partenaires extérieurs tels que l'Union européenne et la Banque mondiale ont apporté un soutien financier important ;
- c) de nombreuses personnes ont apporté et apportent leur soutien bénévole aux activités du Plan Bleu ;
- d) les représentants des Parties contractantes participent volontiers aux manifestations organisées par le Plan Bleu et nomment des experts de haut niveau ;
- e) le PNUE cite les réalisations du Plan Bleu comme un exemple de ce que la coopération au niveau régional est en mesure d'apporter.

Si les travaux du Plan Bleu sont très appréciés, ils pourraient néanmoins traiter de manière plus approfondie certaines questions afin que les utilisateurs destinataires des travaux comprennent mieux ce qu'ils doivent faire, quelles mesures ils doivent prendre et quels projets concrets ils pourraient monter.

## **5 Diffusion des produits**

A la réunion de Tunis (1997), les Parties contractantes avaient invité le Plan Bleu à "améliorer ses activités... de communication... par une diffusion plus large de ses résultats et produits, autant que possible en français et en anglais". Certaines personnes ont mis en avant la diffusion insuffisante des produits du Plan Bleu et considèrent que le Plan Bleu "ne communique pas assez" ou est "faible sur le "faire-savoir" (information, formation, communication).

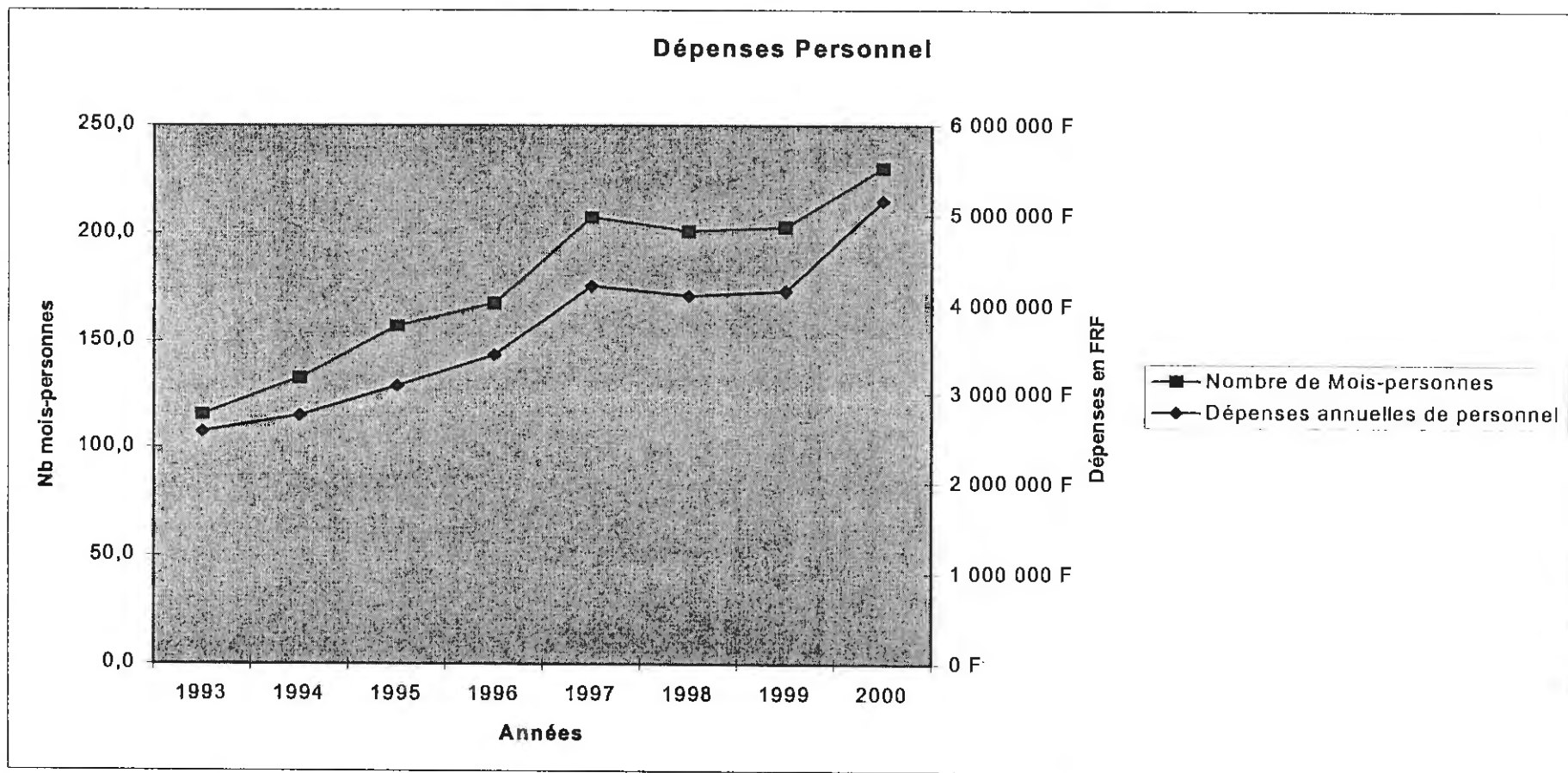
A la suite de ces observations, le Plan Bleu a pris au cours des dernières années des mesures importantes pour améliorer sa politique de communication.

### **5.1 Diffusion des rapports**

Les nombreux rapports du Plan Bleu sont systématiquement envoyés aux Parties contractantes et aux spécialistes qui ont marqué un intérêt pour les travaux. Cette diffusion directe est complétée par une diffusion sur demande adressée au Plan Bleu. Depuis peu, de nombreux rapports sont également disponibles en téléchargement sur le site web du Plan Bleu.

Le nombre d'exemplaires diffusés est de l'ordre de 300 exemplaires pour les rapports gratuits. La diffusion payante par les éditeurs commerciaux des "fascicules" en français atteint 1500 exemplaires à comparer à 3000 exemplaires pour l'ouvrage "Le Plan Bleu, avenir du bassin méditerranéen" en anglais. Certains fascicules sont épuisés depuis de nombreuses années.

Figure 1 : Dépenses en personnel (hommes- mois et MFF)



Dans plusieurs cas, la diffusion a été gênée par le fait que des lecteurs auraient aimé disposer de textes écrits dans d'autres langues que le français. Ainsi la plupart des fascicules n'existent qu'en français faute de crédits pour la traduction.

## **5.2 Diffusion de notes brèves pour un public élargi**

Pour corriger l'insuffisance de diffusion des longs rapports, le Plan Bleu a préparé des notes brèves ou des synthèses à l'intention des décideurs. Il s'agit par exemple de notes sur le tourisme, l'eau ou les effets du libre échange. Dans le domaine de l'eau, un texte synthétique de 4 pages a été préparé en français et en anglais. D'autres notes brèves sont en cours de préparation.

## **5.3 Diffusion d'une brochure générale et ouverture d'un site web**

En 1998, le Plan Bleu a produit une jolie brochure générale (32 p) en anglais et en français dans laquelle les activités du Plan Bleu sont décrites de façon succincte. Il diffuse aux Parties contractantes des rapports généraux qui constituent de très bons résumés de ses activités et de ses plans de travail.

En octobre 2000, le Plan Bleu a inauguré son site web en français qui contient plus de 200 pages d'informations diverses sur ses activités, ses résultats et ses publications ainsi que plus de 20 rapports disponibles par téléchargement. La version anglaise de ce site a été inaugurée en 2001. Le site est bien constitué, mis à jour et très agréable à utiliser; il donne une image positive du Plan Bleu et devrait contribuer à faire connaître ses activités auprès d'un large public. Il reste à en faire mieux connaître l'existence pour les utilisateurs de la région. Dès à présent, le site en français reçoit environ 1000 visites par mois.

Sur le moteur de recherche "google.com", le Plan Bleu est cité environ 250 fois dans chacune des langues, ce qui permet de retrouver beaucoup de textes concernant ses activités.

## **6 Liaisons extérieures**

Le Plan Bleu est en relation constante avec les Parties contractantes, leurs institutions et les organisations partenaires. Il organise chaque année près d'une vingtaine de réunions internationales, ateliers et séminaires réunissant en tout plus de 500 personnes. Ces réunions servent à la formation, à la préparation de rapports et à la discussion des conclusions. Elles ont lieu hors de Sophia Antipolis dans plus de la moitié des cas<sup>6</sup>, ce qui a permis de mieux faire connaître le Plan Bleu dans le bassin méditerranéen.

### **6.1 Liaisons au sein du PAM**

Le Plan Bleu coopère avec le CAR /PAP et les autres Centres d'activités régionales à des activités d'intérêt commun. Il a participé récemment au programme d'aménagement côtier de Malte fondé sur une approche participative avec les autorités locales et a oeuvré avec les autres CAR pour créer un jeu d'indicateurs du développement durable.

---

<sup>6</sup> En 1999-2000, il y eut 39 réunions dont 16 à Sophia Antipolis, 6 en France, 6 dans les autres pays du Nord, 2 à Split, 3 à Malte et 6 dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (Egypte, Israël, Tunisie, Turquie (2), Autorité palestinienne).

Le Plan Bleu est en liaison étroite avec l'Unité de coordination du PAM (le MEDU) et répond à ses demandes. Il participe aux réunions des Parties contractantes de la Convention de Barcelone et de la CMDD et apporte son soutien aux activités de cette Commission. Le Plan Bleu n'entreprend aucune activité qui ne corresponde pas aux orientations données par les Parties contractantes et fait bénéficier les Parties contractantes des informations recueillies dans le cadre de travaux effectués sous contrat.

Les Points focaux du Plan Bleu ne s'étaient pas réunis en tant que tels depuis 1993 par manque de moyens budgétaires, mais il y a eu des réunions des points focaux du PAM qui ont contribué au suivi des activités du Plan Bleu. Le Plan Bleu a maintenu la liaison avec ses points focaux sur une base ad hoc (missions, visites, ateliers, séminaires). Une première réunion conjointe des Points focaux du Plan Bleu, du PAP et du TDE a eu lieu en juin 2001.

Pour l'avenir et compte tenu des dépenses associées à ce type de réunion, il pourrait être envisagé que la CMDD joue d'une certaine manière le rôle de structure focale pour le Plan Bleu et le CAR/PAP.

## **6.2 Liaisons au plan mondial**

Le Plan Bleu a établi des relations étroites avec la Banque Mondiale, le PNUD, la BEI et la Commission européenne dans le cadre du programme METAP (Méditerranéen Technical Assistance Programme) qui a fourni des moyens financiers importants. Il a des contacts techniques avec les organisations internationales appropriées, notamment les Nations unies pour les indicateurs, l'OMT et l'Unesco. Il est en relations suivies avec le Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM), la FAO et le Global Water Partnership (GWP). Il a participé à un "Tour Operator Initiative", opération lancée par le PNUE, l'OMT et l'Unesco dans le domaine du tourisme. Les liaisons avec les activités de coopération concernant les autres mers régionales sont assurées par le MEDU.

## **6.3 Liaisons au plan européen**

L'Union européenne en tant que Partie contractante suit attentivement les travaux en cours. Elle a noué des partenariats avec le Plan Bleu (DG Environnement, Agence européenne de l'environnement, Eurostat, DG Relations extérieures). Le Plan Bleu a reçu des soutiens financiers importants (programmes Life-Pays Tiers et MEDSTAT) et répond aux appels d'offre pour financer de nouvelles activités. Dans l'avenir, il espère continuer à contribuer aux activités entreprises en liaison avec le partenariat euro-méditerranéen, notamment en matière de tourisme et de statistiques. Il entretient des relations régulières avec le Centre commun de recherche d'Ispra (JRC) .

## **6.4 Liaisons avec le pays hôte et ses institutions**

En France, le Plan Bleu reçoit le soutien du Ministère des Affaires étrangères, du Ministère de l'Agriculture, du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, de plusieurs collectivités territoriales (Languedoc-Roussillon, Hérault, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Alpes Maritimes, etc). Il travaille en liaison avec des institutions comme l'Institut français de l'environnement (IFEN), la DATAR, etc ainsi qu'avec plusieurs universités.

Chaque année, l'association de droit français qui assure la gestion du Plan Bleu tient une réunion de son Conseil d'administration à Paris à laquelle participe les

représentants provenant des divers ministères et institutions françaises et des personnalités qualifiées. La discussion porte sur les activités, les comptes et les budgets de l'association.

### **6.5 Liaisons avec d'autres institutions**

Le Plan Bleu a mené des activités en partenariat avec le CEDARE (Egypte) dans le domaine des déchets et avec l'IPTS (Espagne). Ses liaisons avec des institutions nationales ou universitaires en Europe hors du pays hôte pourraient être développées.

### **6.6 Liaisons avec la société civile et la communauté scientifique**

Le Plan Bleu associe autant que faire se peut la société civile à ses activités. Les ONG, les organisations professionnelles comme les municipalités participent à des actions tels qu'ateliers et études de plans d'aménagement côtier ou évaluation des effets d'une zone de libre échange. Les demandes de documentation sont systématiquement honorées. Le Plan Bleu participe à de multiples manifestations extérieures pour présenter ses activités et contribuer à la prise de conscience du développement durable.

## **7 Perception du Plan Bleu par les Parties contractantes. Points de vue de quelques partenaires.**

Les évaluateurs ont rencontré les représentants de plusieurs Parties contractantes avec lesquels ils ont eu l'honneur d'avoir des conversations approfondies concernant le Plan Bleu. Les opinions générales sont reflétées ci-dessous et les critiques sont présentées de façon groupée. Les évaluateurs expriment leurs vifs remerciements pour l'aide apportée à la préparation de ce Rapport et pour la franchise avec lesquelles les interlocuteurs se sont exprimés.

### **7.1 France**

Les représentants français ont exprimé une opinion très positive sur la qualité des travaux du Plan Bleu et leur utilité dans le cadre du dialogue avec les pays méditerranéens. Ils ont mis l'accent sur l'apport éventuel du Plan Bleu à la formulation et à la mise en oeuvre des activités financées par le MEDA et le SMAP. Pour promouvoir la coopération régionale, il leur paraît nécessaire de poursuivre les activités du Plan Bleu auxquelles ils souhaitent maintenir leur soutien financier.

### **7.2 Tunisie**

Les responsables tunisiens ont mis en évidence le rôle très positif de l'ouvrage "Le Plan bleu, avenir du bassin méditerranéen" et son influence sur la concrétisation du développement durable en Tunisie ainsi que sur le sens à donner au concept d'intégration des politiques. Les travaux du Plan Bleu ont été un élément moteur pour la préparation de l'Agenda MED 21 comme pour la création d'institutions chargées de promouvoir la protection de l'environnement ou le développement durable. Selon ces responsables, le Plan Bleu a fortement contribué à renforcer la "conscience méditerranéenne" dans le domaine de l'environnement et même au delà.

### **7.3 Grèce**

Selon les représentants grecs, le Plan Bleu a eu le mérite de donner un sens précis au concept de développement durable et de montrer comment mener une analyse prospective dans la région méditerranéenne. Après une première phase prospective, le Plan Bleu a su s'adapter au nouveau contexte méditerranéen et mener des activités plus immédiatement utiles tels que les indicateurs pour le développement durable ou le tourisme. Les travaux actuels du Plan Bleu leur paraissent plus proches des préoccupations des décideurs et donc plus utiles.

### **7.4 Syrie**

Les autorités syriennes attachent une grande importance aux travaux sur les scénarios à l'échelon national ou régional qui ont été utilisés par la Commission d'Etat pour la Planification. Désormais les préoccupations d'environnement sont prises en compte dans les plans quinquennaux de la Syrie. Les autorités sont très favorables aux activités de renforcement des capacités et de formation ainsi qu'aux statistiques et indicateurs pour le développement durable.

### **7.5 Liban**

Au Liban, les autorités sont très intéressées par les activités visant à la création d'observatoires du développement durable, à la mise sur pied d'indicateurs pour le développement durable et au renforcement des capacités des pays. Ils ont utilisé les travaux du Plan Bleu lors de la création du LEDO (Observatoire libanais d'environnement et de développement).

### **7.6 Union européenne**

Pour l'Union européenne, le Plan Bleu a mené au cours des dernières années des activités utiles en rapport avec le développement durable telles que celles dans le domaine de l'eau, des indicateurs et statistiques environnementales, des effets d'une zone de libre échange. Il lui paraît essentiel que les activités du Plan Bleu soient menées en pleine cohérence avec les priorités de la coopération dans la région et qu'elles soient menées de façon à aboutir à des résultats concrets et à des améliorations réelles dans l'état de l'environnement de la région.

### **7.7 Autres pays**

Les évaluateurs n'ont pas pu visiter tous les pays de la région et ont adressé un questionnaire aux points focaux des pays non visités. Neuf pays ont répondu au questionnaire qui leur avait été envoyé par les évaluateurs (Bosnie et Herzégovine, Croatie, Espagne, Italie, Israël, Libye, Maroc, Monaco, Syrie).

L'opinion générale est que les activités du Plan Bleu, passées et actuelles, présentent une grande utilité au plan national pour la promotion du développement durable. Les thèmes qui retiennent le plus l'attention des pays sont la connaissance des enjeux méditerranéens et la prospective, le renforcement des capacités, notamment en ce qui concerne les statistiques environnementales et les indicateurs, les études relatives à la création d'une zone de libre échange et les activités thématiques. Les pays insistent sur la nécessité de répondre aux préoccupations concrètes des gouvernements, les soutiens à apporter aux nouvelles institutions nationales, l'intérêt des échanges Sud-Sud, l'utilité des recommandations et des manuels pour la solution des problèmes de développement durable. Ils souhaiteraient que le Plan Bleu leur apporte un soutien plus direct pour la

mise en oeuvre concrète des recommandations et suivie de plus près la progression de cette mise en oeuvre. Ils sont très favorables au détachement de fonctionnaires nationaux auprès du Plan Bleu sous réserve d'un appui financier.

### **7.8 CAR/PAP de Split**

Le représentant du CAR/PAP a mis l'accent sur le fait que son centre mène des travaux sur des applications dans le court terme à l'échelle locale qui sont complémentaires des travaux stratégiques à long terme du Plan Bleu. Il considère que le Plan Bleu et le PAP ont coopéré de façon efficace et fructueuse au cours des dernières années sur des programmes d'aménagement des régions côtières ( par exemple, Malte).

### **7.9 Organisations non gouvernementales**

Quelques ONG ont également été interrogées. Elles font état du bon travail accompli et souhaitent la poursuite des travaux dans le sens de leur application à des situations concrètes. La visibilité des actions du Plan Bleu dans le public comme auprès des décideurs et bailleurs de fonds (notamment à Bruxelles) pourrait être améliorée. Elles mettent en évidence la lenteur, la lourdeur bureaucratique et le flou qui entravent les actions de coopération dans la région, situation dont pâtit notamment le Plan Bleu. Elles souhaitent un renforcement de la coopération avec la pleine participation de la société civile, élément indispensable pour parvenir à un développement durable..

### **7.10 Critiques émises lors des interviews**

Plusieurs interlocuteurs rencontrés ont formulé des critiques ou suggestions sur certains aspects du Plan Bleu. S'ils reconnaissent les apports positifs des travaux au début des années 1990, ils insistent pour que les analyses d'ordre socio-économique soient assez détaillées pour apporter une aide aux décideurs, surtout ceux qui ont les plus grandes difficultés à mener des politiques de développement durable. Ils mettent en évidence le manque de données statistiques dans certains pays de la région et la priorité à accorder à cet aspect. Ils sont intéressés par le futur Rapport sur le environnement et le développement mais considèrent que le Plan Bleu devra se consacrer ensuite à d'autres tâches, notamment dans le sens du renforcement des capacités et de la formation d'experts.

Comme le Plan Bleu est désormais placé en face de plusieurs autres institutions internationales chargées de la coopération régionale ou internationale en matière d'environnement et de développement durable, ils estiment qu'il est essentiel que le Plan Bleu apporte une contribution concrète et spécifique au Bassin méditerranéen qui serve en particulier les besoins des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée et qui se démarque des aspects très généraux traités dans d'autres enceintes. Tout en reconnaissant la qualité des rapports préparés, ils s'inquiètent du fait que ces rapports ne vont pas assez loin dans le sens de la mise en oeuvre et surtout qu'ils restent trop souvent sans suite.

Ils mettent l'accent sur la nécessité de proposer aux pays des mesures concrètes et des recommandations précises ainsi que sur l'absence de visibilité sur le terrain de certaines activités qui restent de simples exercices entre experts sans grand rapport avec la réalité. Ils souhaitent que le suivi des activités mises en oeuvre par le Plan Bleu soit effectué afin d'observer les progrès et les faiblesses mais mettent en garde contre tout excès dans l'emploi de questionnaires trop détaillés au regard de l'état des connaissances. Certains interlocuteurs font état que le plan Bleu adopte selon eux une démarche qui est plus proche dans sa conception de celle que suivrait un centre français que celle qui



correspond à un centre méditerranéen. Par ailleurs, la synergie entre les activités du Plan Bleu et celles d'autres CAR ne paraît pas toujours évidente. Des critiques portent aussi sur l'importance des activités engendrées par la CMDD.

Ce relevé de critiques ne doit pas être interprété comme caractéristique de l'opinion générale sur le Plan Bleu; il s'agit seulement des observations des uns et des autres en fonction de sensibilités individuelles et des centres d'intérêt. Dans certains cas, la critique était fondée sur une information insuffisante ou datant d'une autre époque ou encore reflétait la situation politique particulière du pays. Dans quelques cas, les interlocuteurs se sont probablement exprimés de manière générale sur les actions de coopération mises en oeuvre dans le cadre du PAM et ont traité du Plan Bleu par assimilation. Des comparaisons ont même été faites entre les résultats atteints par les divers CAR. Certaines critiques et suggestions sont traitées dans la suite du rapport ou sont reprises dans les propositions.

## **D. BILAN SYNTHETIQUE**

### **1 Spécificités et impacts de la démarche adoptée par le Plan Bleu**

Le Plan Bleu a eu le mérite de se lancer très tôt dans une démarche de développement durable et de mener pour la première fois une analyse prospective de type systémique de l'ensemble des relations entre le développement économique, social et environnemental d'une région réunissant à la fois des pays développés et des pays en voie de développement unis par une longue tradition culturelle commune. Alors que le développement durable commençait à être reconnu au plan international (Rapport Brundtland, 1987), la mise en oeuvre de ce concept en Méditerranée était décrite dans le Rapport: " Le Plan Bleu, avenir du bassin méditerranéen" publié en 1989. Les travaux prospectifs ont permis de mettre sur pied des scénarios crédibles d'évolution de la région et ont nourri la réflexion des décideurs. Les représentants des Parties contractantes ont pris conscience du caractère non durable de certaines évolutions et ont décidé d'approfondir les premières analyses.

En matière de données statistiques, des progrès significatifs ont été accomplis ou sont en cours dans plusieurs pays de la région (création d'observatoires et publication de données sur l'environnement). Les indicateurs pour le développement durable sont en cours de préparation et une partie d'entre eux a déjà été publiée.

Si les travaux initiaux du Plan Bleu avaient un caractère assez général au niveau de la région dans son ensemble, les réalisations récentes sont mieux étayées par des informations précises et sont menés en prise directe avec les acteurs locaux du développement durable. L'accent est désormais mis sur les propositions d'action et les modifications qui pourraient être à apporter aux politiques en cours.

Le Plan Bleu a incontestablement joué un rôle catalytique dans la création ou le renforcement de services de l'environnement, d'observatoires nationaux de l'environnement et dans la prise en compte des enjeux liés au développement durable de certains pays de la région. Cependant il n'est pas facile de discerner l'impact précis des travaux du Plan Bleu par rapport aux impacts d'autres actions de même nature menées au niveau international ou régional. Par ailleurs, l'ampleur de cet impact varie selon le niveau de développement des activités de protection de l'environnement dans les pays à

la fin des années 80 et les moyens alloués au développement durable dans les années 90.

## 2 Soutiens financiers apportés au Plan Bleu

Au départ, le Plan Bleu était uniquement financé par le PNUE/ PAM (fonds d'affectation spécial) et par la France. Depuis 1991, le PAM a augmenté son soutien au Plan Bleu pour le ramener à son niveau du milieu des années 80. Il dispose actuellement de 10% de l'ensemble des moyens du PAM. La contribution française au Plan Bleu a aussi augmenté. En particulier, la dotation émanant du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement est passée en 1995 de 600 000 FF à 700 000 FF par an<sup>7</sup>. De son côté, le Ministère de l'Agriculture met désormais à disposition du Plan Bleu deux hauts fonctionnaires et un expert environnementaliste. Le Gouvernement de Monaco a aussi détaché un fonctionnaire auprès du Plan Bleu pendant 21 mois

Au cours du temps, le Plan Bleu a recherché et obtenu des concours extérieurs importants auprès d'institutions internationales (Banque Mondiale/PNUD /METAP, Unesco, WMO, CIHEAM), d'institutions européennes (DG Environnement, Programmes LIFE-Pays Tiers/ Observatoires et Indicateurs, Programme MEDSTAT, MEDA ), d'organismes français divers (Ministère des Affaires étrangères, IFEN, DATAR, collectivités territoriales, etc.).

Au cours des dernières années (Tableau 3), les soutiens obtenus de bailleurs de fonds autres que le PAM et les ministères français ont représenté environ la moitié des moyens financiers du Plan Bleu. Ces moyens additionnels ont permis au Plan Bleu d'atteindre en 2001 une taille critique et de mener un vaste programme d'activités pour répondre à de multiples sollicitations. Cependant, l'ampleur des financements basés sur des contrats de durée limitée, c-à-d de 2 ou 3 ans, (7.6 MF en 2000 ) par rapport à ceux liés à une politique de long terme (8 MF) crée une incertitude préjudiciable à une action menée sur la durée.

Tableau 3 : Financement du Plan Bleu en 2000

	MFF*		k\$*	
<b>Financement de base:</b>				
PAM (Parties contractantes)	4.5		594	
Ministère Envir. (France)	0.7		92	
<i>Sous-total</i>		5.2		686
<b>Financements complémentaires:</b>				
MEDSTAT (UE)	4.8		634	
LIFE-Indicateurs (UE)	1.9		251	
Divers (France)	0.4		53	
Divers (international)	0.5		66	
<i>Sous-total</i>		7.6		100

<sup>7</sup> En \$ de 1995: de 120 000 à 140 000 \$.

				4
<i>Sous-total financements</i>		12.8		169 0
<b>Personnel mis à disposition</b>				
France	1.7		224	
Monaco	0.3		39	
<b>Locaux mis à disposition</b>				
France (Cons.Gén. Alpes Mar.)	0.8		106	
<i>Sous-total mis à disposition</i>		2.8		370
<i>TOTAL</i>		15.6		206 0
<b>Personnel du Plan Bleu:</b>	20.5 personnes-an en 2000			

Notes :

- a) A ce total, il convient d'ajouter le bureau mis à disposition du Président du Plan Bleu à l'Unesco (Paris) et les contributions bénévoles de plusieurs personnalités françaises qui participent activement au bon fonctionnement de l'association Plan Bleu et à certaines publications. En outre, il y a les aides apportés par les co-organisateur de réunions extérieures du Plan Bleu. Entre 1998 et 2000, les dépenses du Plan Bleu ont augmenté de 70%.
- b) La contribution française au budget du PAM est de 38% et à l'UE de 16 %.
- c) Les financements prévus pour 2000 dépassent les dépenses réelles. En cas de dépassement, les montants non dépensés sont reportés sur l'exercice suivant. Non report de crédits en dehors du biennium

\* Moyenne pour 2000-2001. Facteur de conversion en 2000: 1\$= 7.57 FF. k\$=1000\$. MFF: million de FF

**Tableau 4 : Effort de publication du Plan Bleu**

<b>Année</b>	<b>Rapports</b>	<b>Pages</b>	<b>Rapports par homme-an salarié</b>
<b>1996</b>	11	602	0.79
<b>1997</b>	4	266	0.23
<b>1998</b>	11	1093	0.66
<b>1999</b>	15	1056	0.89
<b>2000</b>	23	2721	1.20
<b>Moyenne</b>	13	1148	

Notes :

- a) Rapports publiés par le Plan Bleu ou diffusés à plus de 10 exemplaires ou mis en téléchargement sur le site du Plan Bleu (sont exclus les rapports diffusés à moins de 10 exemplaires et les rapports internes).
- b) Le ratio est donné par rapport à la totalité du personnel. Il serait doublé si l'on prenait en compte le nombre des auteurs de rapports dans le personnel.
- c) La liste des rapports pour 2000 figure à l'annexe 4.

On notera que le Plan Bleu ne dispose pas pour le moment de financements spécifiques en provenance de plusieurs pays riverains industrialisés, de milieux professionnels ou de fondations privées bien que de tels financements pour des activités ciblées soient concevables.

### **3 Rapport coûts-efficacité des activités du Plan Bleu**

#### **3.1 Coûts et moyens**

Pour mener ses activités, le Plan Bleu fait appel à un personnel permanent et temporaire actuellement de 20.5 personnes - an dont 12 personnes pour les travaux d'étude et 8.5 personnes pour l'administration, la gestion, la comptabilité, la documentation, l'informatique, l'organisation matérielle des réunions et ateliers et le secrétariat. Ce ratio se compare favorablement à celui utilisé dans des institutions ayant des activités internationales similaires. En outre, le Plan Bleu fait appel à des nombreux consultants et partenaires pour l'aider dans ses travaux ( plus de 25 consultants en 2000, voir Tableau 5 pour la répartition géographique).

Le niveau des salaires est proche de celui de la fonction publique française mais sans primes ni garantie d'emploi. Les dépenses seraient beaucoup plus élevées si les grilles de salaire du Plan Bleu étaient celles en vigueur au PNUE et plus faibles si le Plan Bleu était localisé dans un pays où le coût de la vie est plus faible. Le Tableau 2 montre que le personnel du Plan Bleu doit gérer un programme d'activités de plus en plus volumineux

(augmentation en 2000 de 25 % du ratio dépenses non-salariales / dépenses salariales par rapport à la moyenne de la période, ce qui implique une tâche administrative plus lourde). Aussi le personnel est-il actuellement tenu d'accomplir des heures supplémentaires nombreuses pour répondre à la charge de travail dont certains éléments n'apparaissent pas dans les budgets (par exemple, recherche de nouveaux contrats, formation de personnel dans une structure en croissance).

Le montant total des dépenses et des moyens mis à disposition s'élève à 15.6 MF en 2000 (2 millions de \$). La répartition des moyens en homme et crédits par projet ou par sujet n'est connue que pour les dernières années (Tableau 1), ce qui rend difficile l'analyse par objectif.

### 3.2 Résultats

En regard de ces dépenses, il convient de prendre en compte les résultats de l'action du Plan Bleu dans le cadre du PAM et dans le cadre de contrats spécifiques. Il s'agit en particulier de:

- a) l'influence exercée par le Plan Bleu sur la mise en oeuvre du développement durable dans la région,
- b) la formation et le renforcement des capacités dans les Parties contractantes
- c) le transfert de connaissances, et
- d) les résultats "visibles" tels que :
  - préparation et publication de nombreux rapports et études,
  - constitution de bases de données et d'indicateurs.

Les résultats ont été décrits dans la section C.3 ci-dessus. Ils sont très difficilement quantifiables faute d'indicateurs d'impacts, de succès ou de résultats.

La production du Plan Bleu sous forme de rapports (Tableau 4) a fortement augmenté au cours des dernières années et paraît significative pour ce type d'activité internationale compte tenu du personnel affecté à cette tâche. Mais on ne peut juger le Plan Bleu sur un critère aussi simple car ses fonctions dépassent la production de rapports et de statistiques et que, de toute manière, la production de rapports ne constitue pas dans le cadre de la coopération méditerranéenne un bon indicateur de résultats.

Bien que ne disposant pas d'une méthodologie et d'indicateurs fiables, il semble raisonnable de conclure que, compte tenu de la qualité reconnue des activités et de leur ampleur, le rapport coût-efficacité du Centre est très favorable.

## 4 Atouts et contraintes, point forts et points faibles, axes d'effort

Le principal atout du Plan Bleu est de mener une activité de coopération entre des pays qui ont le sentiment de leur appartenance au monde méditerranéen avec son histoire, ses traditions communes et ses échanges culturels très importants. Les contraintes principales résultent de l'écart entre les niveaux de développement économique des Parties contractantes, les conflits dans la région et la priorité variable donnée par l'Europe aux relations Nord-Sud.

Pour surmonter ces contraintes, le Plan Bleu dispose des points forts suivants :

- a) la volonté des Parties contractantes de coopérer pour faciliter le développement durable ;
- b) une longue tradition de travail de qualité et une équipe multidisciplinaire, compétente, stable et bien outillée ;

- c) un conseil d'administration compétent et bénéficiant du concours de personnalités réputées ;
- d) une certaine souplesse de gestion et la possibilité de recevoir des crédits d'institutions communautaires ou internationales ;
- e) l'appui constant du pays hôte et du PAM.

Dans la phase initiale, les points faibles du Plan Bleu ont été :

- a) le caractère général des études et des analyses menées au niveau des pays ;
- b) une approche méthodologique parfois mal comprise en dehors du pays hôte ;
- c) le poids excessif donné aux considérations socio-économiques générales par rapport aux considérations environnementales ou politico-juridiques ;
- d) la faiblesse des données chiffrées et des informations sur les questions d'aménagement de l'espace ou de protection de l'environnement ;
- e) la timidité des conclusions et des propositions qui mobilisent peu les acteurs directement concernés ou qui répondent mal aux réalités du quotidien ;
- f) la faible utilité des résultats des travaux pour des pays confrontés avec la mise en place d'une nouvelle administration de l'environnement.

Ces faiblesses ont été progressivement corrigées au cours des dix dernières années. En effet, le Plan Bleu :

- a) est passé à l'examen de thèmes prioritaires importants tels que l'eau, la ville ou le tourisme;
- b) a coopéré à l'examen du développement de régions côtières spécifiques en associant de manière croissante les acteurs du terrain;
- c) dispose de plus en plus de données et d'informations concrètes grâce à l'installation d'observatoires du développement durable et de services de statistiques environnementales dans les pays;
- d) organise des séminaires de formation pour promouvoir la mise en oeuvre du développement durable dans les Parties contractantes et pour favoriser le renforcement des capacités statistiques;
- e) publie des profils de pays dans lesquels figurent les aspects juridico-institutionnels;
- f) mène des travaux à dominante économique, par exemple sur la création envisagée d'une zone de libre échange;
- g) fait appel à des experts et consultants de tous les pays de la région et associe plus étroitement les représentants des Parties contractantes à ses travaux.

Cette action a permis de renforcer la protection de l'environnement dans les politiques nationales mais la priorité donnée à la croissance économique rapide a encore des effets négatifs sur l'environnement dans la plupart des pays de la région. Cette situation de fait ne peut évidemment pas être mise au débit du Plan Bleu.

Les principales difficultés auxquelles le Plan Bleu est confronté aujourd'hui sont les suivantes:

- a) le risque de dispersion sur un trop grand nombre de sujets (ce qui peut affecter la qualité des analyses);
- b) la faiblesse des moyens humains et financiers qui permettraient d'approfondir les études et de mieux communiquer;

- c) la difficulté à augmenter les moyens financiers fournis par les Parties contractantes;
- d) le risque d'instabilité financière causée par l'incertitude sur les contrats extérieurs;
- e) l'insuffisance de diffusion des travaux;
- f) une image insuffisamment "méditerranéenne".

Ces difficultés affectent une activité importante qui est très appréciée par l'ensemble des pays méditerranéens. Afin de répondre aux souhaits des Parties contractantes, il conviendrait d'apporter de légères modifications qui ne touchent pas à l'essentiel mais qui ont des incidences budgétaires. Des propositions pour répondre à ces difficultés sont faites dans la section suivante.

## **E. PROPOSITIONS**

Selon les analyses effectuées par les évaluateurs et les opinions recueillies, les activités du Plan Bleu présentent une grande utilité et ont une image positive dans les Parties contractantes de la Convention de Barcelone. Le bilan au cours des dernières années est très positif et beaucoup des critiques formulées correspondent en fait à une période antérieure ou ont déjà été corrigées. Les difficultés révélées dans les enquêtes méritent néanmoins d'être examinées plus avant.

Cette section contient des suggestions soumises à l'attention du Plan Bleu, du MEDU, des Points focaux et des Parties contractantes en vue de renforcer l'efficacité du programme d'activités, d'améliorer l'organisation, le fonctionnement et les liaisons du Plan Bleu.

L'ampleur de cette section ne doit pas être interprétée de façon négative car les évaluateurs ont tenu à faire des suggestions précises sur un ensemble d'aspects qui restent néanmoins assez secondaires. Ils sont conscients que certaines suggestions ont déjà reçu un début de mise en oeuvre ou sont envisagées.

Le message principal est qu'il convient que le Plan Bleu soit plus proche de ses utilisateurs et mette plus l'accent sur la prise de conscience des messages par les destinataires que sur la perfection dans la rédaction de rapports en soutien de ces messages. Il conviendrait donc de s'attacher plus à l'objectif ou cible ("target") qu'au produit lui-même ("product") car, selon les évaluateurs, la raison d'être du Plan Bleu est avant tout de promouvoir et d'accompagner la coopération méditerranéenne au service du renforcement des capacités et de l'évolution des stratégies et politiques des pays tandis que la production d'études relatives à la protection de la région Méditerranée n'en est qu'un des moyens. De même, il convient de mettre l'accent sur les propositions qui permettent aux pays de s'approprier les résultats après avoir développé les méthodologies et approches conceptuelles.

Un résumé des principales suggestions faites ci-dessous figure à l'Annexe 5.

### **1 Programmes (axes prioritaires dans le court et moyen terme)**

Le programme du Plan Bleu est principalement orienté vers la réflexion, soutenue par des indicateurs, et vers la mise au point d'institutions destinées à promouvoir le développement durable. Il contribue au renforcement des capacités mais ne peut se

substituer dans ce domaine à l'aide bilatérale ou multilatérale. Par contraste avec d'autres activités du PAM, cette activité présente un caractère plus "politique" que "scientifique" et concerne plus la terre que la mer. A cet égard, les différentes activités du Plan Bleu sont complémentaires de celles des autres CAR du PAM.

### 1.1 Axes prioritaires pour 2001-2002 ( Tableau 1)

Les priorités actuelles du Plan Bleu pour les 12 mois à venir, c-à-d l'analyse prospective, la promotion du développement durable, le développement d'indicateurs et le traitement de quelques thèmes prioritaires correspondent aux orientations données par les Parties contractantes.

A cet égard, il conviendra de donner la priorité et de consacrer beaucoup de moyens pour parvenir à préparer dans les délais le Rapport sur l'environnement et le développement et pour donner à ce nouveau rapport un caractère plus concret que ce qui figurait dans le rapport de 1989. Le Plan Bleu pourra faire appel aux bases de données accumulées mais il risque néanmoins de manquer de moyens et parfois même d'informations pour réaliser dans les temps impartis et dans deux langues une étude rétrospective et prospective bien documentée. Une attention particulière sera donnée à la collecte d'informations sur les thèmes prioritaires pour le Rapport tels que l'eau, les déchets, le tourisme et l'agriculture.

Au cours des prochains mois, le Plan Bleu gagnerait à être pleinement associé aux réunions des responsables de l'aménagement du territoire de la région afin de discuter les bases du Rapport 2003, d'associer dès le début ces responsables à la démarche du Plan Bleu en matière de développement durable et de mettre en évidence les contradictions qui peuvent survenir au niveau des territoires et des politiques sectorielles. En outre, une attention particulière devrait être consacrée au chiffrage financier des projections intervenant dans les études prospectives.

Conformément aux recommandations des Parties contractantes, le Plan Bleu devra aussi poursuivre:

- a) les activités destinées à améliorer la base d'informations statistiques sur l'environnement et le développement durable pour la région Méditerranée en coopération avec les observatoires nationaux et offices de statistiques, les autres CAR, l'AEE, EUROSTAT et d'autres institutions spécialisées. Lorsque la base sera assez complète, notamment dans le Sud et l'Est méditerranéens, cet effort pourra être réduit;
- b) les études sur des thèmes prioritaires, par exemple la gestion de l'eau, les déchets, l'agriculture et le tourisme;
- c) les études relatives aux aspects prospectifs du développement de régions côtières, notamment l'occupation des sols;
- d) l'effort de formation et de diffusion de l'information destiné à faire passer les
- e) messages dans tous les milieux intéressés; en particulier, il faudra s'efforcer de faire comprendre que le développement durable implique une intégration réelle des politiques environnementales et des politiques économiques et sociales, ce qui va bien au delà de la réalisation d'études d'impact ou de la mise en place de réseaux de surveillance de la pollution;
- f) les actions de renforcement dans le cadre multilatéral des capacités institutionnelles pour l'environnement et le développement durable dans plusieurs pays;



- g) la préparation de profils de pays en approfondissant l'examen des aspects institutionnels des plans nationaux d'environnement ou de développement durable, des mesures de mise en oeuvre de ces plans et des actions entreprises pour améliorer la qualité de la vie. Ces profils devraient comprendre une description des instruments économiques pour la protection de l'environnement et des méthodes de financement en vigueur. Cette activité pourrait être menée après 2002 au rythme d'un pays par an en se limitant aux seuls pays volontaires et à l'exclusion des pays de l'OCDE ou de la CEE-NU qui font déjà l'objet d'évaluations de performances environnementales.

Toutefois, si l'on donne la priorité à la préparation du Rapport sur l'environnement et le développement, il sera sans doute nécessaire de limiter quelque peu les autres activités pour se concentrer sur des aspects plus directement utilisables dans ce Rapport, ce qui impliquera de réduire d'autres activités pendant environ un an. Une programmation très stricte des tâches sera indispensable pour que ce Rapport soit terminé dans les délais et des moyens financiers supplémentaires seront nécessaires pour qu'il puisse être préparé avec la participation et le soutien des pays riverains.

## 1.2 Suggestions pour des activités dans le moyen terme

Au delà de 2003, le Plan Bleu devrait pouvoir entamer des activités nouvelles pour répondre notamment aux nouvelles orientations du PAM et de la CMDD<sup>8</sup>, ce qui aurait pour effet de donner une image rénovée de ses priorités. Cette action devrait être menée de manière coordonnée avec les autres CAR et pourrait porter notamment sur les thèmes suivants:

- i) le Plan Bleu pourrait approfondir des thèmes importants pour le développement durable tels que certains aspects de l'aménagement du territoire ou de l'agriculture et l'analyse plus approfondie et a posteriori des conséquences positives et négatives de la création d'une zone de libre échange sur la protection de l'environnement. Cette activité permettrait de confronter les expériences et de présenter les réalisations les plus remarquables, notamment dans un contexte de collaboration Sud/Sud et devrait être menées en liaison étroite avec les ministères compétents.
- ii) le Plan Bleu pourrait examiner les processus de prise de décision et de financement concernant le développement et la gestion des villes et des services urbains (eau et déchets) en vue de garantir la pérennité des actions entreprises au niveau municipal pour protéger l'environnement;
- iii) le Plan Bleu pourrait renforcer l'étude des aspects macro- et micro-économiques des programmes de développement durable ainsi que de leur financement en partenariat avec les ministères intéressés par les questions à incidences économiques. et faire une enquête sur l'emploi des instruments économiques pour la gestion de l'environnement dans les pays en développement. En particulier, il pourrait étudier, en coopération avec d'autres institutions, les mécanismes de tarification de l'eau potable dans les pays de la Région afin d'identifier les modalités les plus prometteuses pour la gestion d'une ressource de plus en plus rare et coûteuse et engager une réflexion sur le partenariat public / privé et les conditions à satisfaire pour éviter des échecs ou des dérives dangereuses. Le Plan Bleu pourrait aussi procéder en collaboration avec les responsables de l'agriculture à un examen des politiques et pratiques

---

<sup>8</sup> Les dernières réunions de la CMDD montrent que celle-ci s'intéresse de façon croissante aux questions économiques et institutionnelles et à certains aspects de décentralisation.

de gestion de la demande en eau d'irrigation dans les pays de la Région en tenant compte des incidences sociales des mesures adoptées;

- iv) le Plan Bleu pourrait mettre en place un réseau de spécialistes de l'économie de l'environnement dans les pays riverains auquel pourraient collaborer les spécialistes de cette discipline, notamment au niveau universitaire et dans les instituts de recherche. Il pourrait aborder avec les économistes de l'environnement de la région une réflexion sur l'évaluation économique des dommages à l'environnement et des bénéfices à retirer dans les pays riverains d'une gestion plus responsable de l'environnement;
- v) le Plan Bleu pourrait contribuer au suivi de la mise en oeuvre de certaines recommandations adoptées par les Parties contractantes et identifiées par le PAM<sup>9</sup> (par exemple, eau, tourisme et libre échange). Ce suivi pourrait comprendre un aperçu d'exemples de mise en oeuvre, des difficultés rencontrées et des solutions apportées pour combler ces difficultés dans la perspective de faciliter les progrès dans la mise en oeuvre des recommandations des Parties contractantes. Il pourrait être fondé sur des études de cas ou des forums de discussion;
- vi) le Plan Bleu pourrait étudier les causes de blocage à la mise en oeuvre du développement durable dans certains domaines ou pays et les mesures de nature à les surmonter et promouvoir la réflexion sur la dynamique sociale pour s'engager plus efficacement dans la direction du développement durable.

### 1.3 Approfondissement des travaux

Le Plan Bleu risque de devoir mener un programme d'activités trop vaste par rapport à ses moyens. Si le programme était plus réduit, le Plan Bleu pourrait approfondir les sujets traités pour mieux répondre à l'attente des utilisateurs et, en particulier, il pourrait renforcer les analyses économiques et institutionnelles.

Pour certains utilisateurs, les rapports produits par le Plan Bleu devraient être plus détaillés pour être mieux utilisables par les destinataires, par exemple en approfondissant les modalités de mise en oeuvre. Les recommandations devraient être plus précises et rédigées de façon à ce que leur mise en oeuvre soit vérifiable.

Pour les décideurs de la région, il paraît plus utile d'étudier les solutions au concret que de préparer de nouvelles projections sur le long terme, de se pencher sur les causes de non-mise en oeuvre de certaines recommandations concernant des thèmes prioritaires que de produire de nouvelles recommandations.

### 1.4 Sélectivité dans le choix des thèmes étudiés

A ce stade, le Plan Bleu traite d'une dizaine de grands thèmes (Tableau 1), ce qui paraît approprié vu le nombre de personnes travaillant au Plan Bleu. Le saupoudrage de crédits sur de multiples sujets a été réduit au minimum, ce qui devrait permettre d'aboutir à des résultats utiles. Cependant, certains sujets paraissent très vastes (par exemple, le développement urbain) et l'extension des domaines d'activités et de réflexion de la CMDD dont le Plan Bleu est le support technique, pourraient se traduire par une certaine extension des domaines d'activité du Plan Bleu.

---

<sup>9</sup> Le PAM devrait à la fois sélectionner les sujets et les centres chargés de faire le suivi des sujets sélectionnés. Il serait souhaitable qu'un premier suivi soit effectué avant de proposer de nouvelles recommandations.

Pour réduire la charge de travail, une première mesure consisterait à limiter au minimum le nombre de sujets traités par plus d'un CAR. Ainsi en 2001, le PAM finance des travaux sur le tourisme et l'eau dans deux CAR. En outre, il conviendrait de délimiter très clairement les champs respectifs d'intervention lorsque plusieurs CAR sont impliqués dans le même sujet.

Une seconde mesure consisterait à réduire l'éventail des activités<sup>10</sup> en hiérarchisant les priorités et en se limitant aux seules activités jugées utiles par les pays du Sud et de l'Est de la région et à condition qu'il existe une demande forte d'un pays (appui politique) qui est aussi prêt à apporter un soutien financier (par exemple, en finançant une réunion). Cette approche impliquerait de restreindre les travaux qui n'ont reçu qu'un soutien limité et de ne pas nécessairement affecter des moyens du Plan Bleu à des activités retenues par la CMDD.

Une troisième mesure consisterait à mettre en veille les activités de prospective générale pendant quelques années après la rédaction du Rapport de 2003, c-à-d à convenir que l'analyse prospective ne sera plus la première priorité du Centre pendant quelques années, mais sera intégrée comme un instrument au service des autres activités thématiques ou territoriales.

Concernant les travaux engendrés à la suite des discussions et réflexions de la CMDD, il serait utile d'établir des descriptifs des tâches envisagées par les gestionnaires afin que les Parties contractantes puissent se prononcer en pleine connaissance des incidences des travaux sur le programme d'activités du Plan Bleu dans le court et le moyen terme.

Toutefois, s'il n'existe pas une volonté forte des Parties contractantes de pratiquer la sélectivité, la dynamique des relations internationales conduira immanquablement à augmenter le nombre des sujets étudiés plus rapidement que les moyens associés et à mal satisfaire à l'objectif affiché de sélectivité. C'est pourquoi les Parties contractantes pourraient envisager d'effectuer une sorte d'analyse coût-bénéfice de l'ensemble des projets du PAM pour éliminer ceux qui leur paraissent moins "utiles" et éviter les saupoudrages de crédits.<sup>11</sup>

## 2 Organisation, financement

D'un point de vue structurel, le Plan Bleu dépend de la réunion des Parties contractantes et de ses organes. Le MEDU assure la coordination au sein du PAM et la CMDD joue un rôle important en rapport avec le Plan Bleu puisque l'un et l'autre visent à un "développement socio-économiques optimal soutenu sans entraîner de dégradation de l'environnement" (mandat du Plan Bleu adopté à Split en 1977). Aussi pourrait-on concevoir que les réunions de la CMDD et les réunions des Points focaux du Plan Bleu ainsi que du PAP soient mieux liées pour refléter la similitude des préoccupations.

---

<sup>10</sup> Des sujets importants comme la gestion des risques naturels, la désertification, le changement climatique, la pollution de l'air, la pauvreté n'ont pas été retenus pour les activités en 2002, ce qui dénote un réel effort de sélectivité.

<sup>11</sup> Pour éliminer les projets qui suscitent un intérêt plus réduit au vu des résultats attendus et des coûts à engager, il faut recourir à un mécanisme de pondération ou d'hiérarchisation pour satisfaire à des objectifs autres que le seul rapport coût-bénéfice d'ailleurs difficile à établir. La mise au point de ce mécanisme relève des Parties contractantes et de la diplomatie.

D'un point de vue organisationnel, plusieurs problèmes se posent compte tenu des évolutions récentes du Plan Bleu. Les suggestions suivantes sont destinées à répondre à certaines interrogations sur l'avenir du Plan bleu et son fonctionnement.

## **2.1 Maintenir la taille du Plan Bleu**

Avec une équipe en croissance rapide qui a atteint 20.5 personnes-an en 2001, il semble que le Plan Bleu ait atteint une taille suffisante pour répondre à beaucoup de demandes des Parties contractantes de la Convention de Barcelone. Compte tenu du fait que près de la moitié de l'équipe est financée par des contrats de recherche de durée limitée, il serait sans doute risqué d'accroître encore la taille de l'équipe mais regrettable de ne pas la maintenir au niveau actuel. De nouvelles activités pourraient néanmoins être ajoutées dans le cadre de programmes de durée et de financement clairement définis éventuellement en partenariat avec d'autres institutions.

Afin de retirer tout le bénéfice des investissements récents qu'ils ont consentis, les autorités françaises comme les Parties contractantes au PAM auraient tout intérêt à conserver au Plan Bleu sa taille actuelle pendant encore quelques années. En particulier, il serait malheureux que des programmes de longue haleine, par exemple ceux sur les statistiques environnementales, s'arrêtent avant d'avoir donné tous leurs résultats ou que les équipes formées qui effectuent les multiples travaux pour la CMDD soient réduites.

## **2.2 Préciser la répartition des moyens (transparence)**

Le Plan Bleu pourrait présenter chaque année la manière dont il compte déployer son personnel entre les divers projets et sous-projets (comptabilité temps ou répartition du personnel en hommes-mois) et la répartition des moyens par projet ou sous-projet. Cette répartition indicative devrait faire apparaître les moyens utilisés pour chaque thème, pour les divers contrats et, le cas échéant, pour les travaux effectués pour répondre aux demandes nouvelles du PAM et notamment de la CMDD.

Une ligne budgétaire particulière pourrait même être ouverte pour les programmes de communication et de formation. Il faudrait aussi faire apparaître les moyens utilisés pour rechercher des contrats, préparer des offres, former le personnel et assurer les traductions.

Compte tenu du fait que la moitié des activités relève de contrats extérieurs, il serait utile de compléter la présentation actuelle des recettes et dépenses par projet ou sous-projet en donnant en outre un aperçu des engagements en homme-mois du personnel. Ce tableau ferait apparaître notamment comment sont réparties les dépenses communes de gestion et d'administration entre les activités qui relèvent d'un financement du PAM et celles qui relèvent de financements extérieurs et la contribution éventuelle en nature du PAM aux contrats extérieurs.<sup>12</sup>

## **2.3 Adapter les activités aux moyens (équilibre financier et planification)**

### *Equilibre court-terme*

---

<sup>12</sup> Dans certains cas, l'obtention d'un contrat est subordonné à l'affectation au projet par le PAM de moyens en nature ou financiers du PAM (environ 20% du montant du contrat). Si un centre est financé à 50% par des contrats de ce type, il doit alors utiliser 20% des moyens mis à sa disposition par le PAM à l'exécution de ce contrat. Autrement dit, il s'agit d'un programme co-financé.

Le Plan Bleu donne parfois l'impression de ne pas être en mesure de répondre aux nombreuses exigences administratives ou programmatiques dans les délais du fait que son personnel est surchargé. Ces délais résultent non seulement de la charge de travail mais aussi du temps consacré à former un personnel en croissance rapide<sup>13</sup> et à préparer des propositions de contrat. Pour réduire cette pression, il pourrait être nécessaire d'augmenter quelque peu le personnel pour l'adapter au niveau d'activités et à l'accroissement des charges de gestion ou, à défaut, de réduire le nombre de sujets abordés.

Au minimum, il conviendrait de faire apparaître explicitement les moyens budgétaires dévolus aux activités de communication et de traduction et les autres dépenses associées à la mise en oeuvre éventuelle de certaines recommandations de ce rapport.

Si des économies doivent être faites pour financer de nouvelles activités, il conviendrait de bien les identifier (préciser les activités supprimées) et de ne pas simplement espérer obtenir plus à moyens constants. Toute action qui aboutirait à alléger les exigences d'ordre administratif ou comptable auxquelles est soumis le CAR/PB aurait des effets très positifs. En particulier, il serait souhaitable que les nombreux rapports de caractère administratif (plans, états d'avancement, rapports intermédiaires, rapport final, etc) ou de caractère comptable (contrôles et audits du PNUE, des autorités françaises, de l'Union européenne, etc) ne prennent pas le pas sur les rapports de substance qui sont sans doute plus utiles pour les Parties contractantes. Une certaine simplification dans ce domaine pourrait être envisagée, notamment en vue de réduire le nombre de rapports de caractère administratif<sup>14</sup>.

### *Equilibre moyen-terme*

Afin de donner une image fidèle des activités futures, il serait utile de compléter les plans de travail et les budgets annuels par une programmation indicative sur une période de 3 ans glissante (deux ans de plus) dans laquelle figureraient les financements attendus ou espérés pour les diverses activités. Le plan trisannuel voire quinquennal devrait identifier les sujets qui ne seront pas abordés si les moyens espérés manquent, les activités qui s'arrêtent et celles qui commencent. Cette planification devrait encourager à diversifier les sources de financement et à faire des efforts de "lobbying" pour faciliter l'obtention de contrats auprès de bailleurs de fonds.

## **2.4 Rechercher des partenariats diversifiés (financement)**

En tant qu'institut de prospective et de réflexion sur le développement durable dans la Région, le Plan Bleu aurait besoin d'un mode de fonctionnement qui assure la stabilité du volume des activités sur des horizons d'environ 3 à 5 ans. Sous cet angle, la situation actuelle n'est pas pleinement satisfaisante car le Plan Bleu dépend pour environ 50 % de contrats de recherche de moins de trois ans au renouvellement incertain. Sa légitimité de long terme est affaiblie par le fait que son budget risque de subir de brusques fluctuations du fait des variations dans les politiques générales de coopération Nord/Sud, du recours aux procédures d'appel d'offre et des lenteurs et incertitudes bureaucratiques. Par exemple, l'activité du Plan Bleu dans le domaine du tourisme est restée en suspens pendant neuf mois faute de connaître la réponse à l'appel d'offre.

---

<sup>13</sup> Le niveau d'activité a fortement augmenté récemment (voir Tableau 2).

<sup>14</sup> Le nombre de rapports produits par les CAR dépasse largement ce qui se pratique pour des programmes similaires dans certaines autres organisations internationales traitant avec un nombre similaire de Parties contractantes, comme par exemple l'OCDE.

Les représentants des pays pourraient examiner s'il y a lieu de prendre des mesures pour améliorer la stabilité financière du Plan Bleu au regard des activités de coopération internationale entreprises au niveau méditerranéen. En particulier, le PAM et le programme euro-méditerranéen pourraient trouver les bases qui permettent de travailler ensemble.

Par ailleurs, il faudrait probablement chercher à diversifier les financements extérieurs pour réduire l'incidence de chaque contrat sur la masse des contrats de recherche ou obtenir des contrats pluriannuels. Si l'on compare les années 1997-99 aux années 2000-2001, on est frappé de constater que d'une moyenne de 8 contrats extérieurs par an, on passe à 2.5 contrats par an avec un taux pratiquement inchangé de dépendance à l'égard des contrats extérieurs (50%). En outre, tous les contrats récents sont financés par un seul organisme: la Commission européenne et aucun contrat ne provient des pouvoirs publics du pays hôte ou des organes dépendant des Nations unies. L'inconvénient est que la diversification prend du temps et des efforts qui ne peuvent plus être consacrés aux tâches essentielles.

Par le passé, le Plan Bleu a fait appel aux collectivités territoriales françaises du pourtour méditerranéen pour financer certaines de ses activités. Une extension de ce type de partenariat avec d'autres collectivités territoriales par exemple, en Espagne ou en Italie, pourrait être encouragée. On pourrait aussi envisager que des partenaires professionnels au niveau de régions industrielles du Nord financent des présentations concernant les conclusions du Rapport 2003. De même, on pourrait trouver des justifications à une coopération en matière de gestion de la demande d'eau entre des pays touchés par le manque d'eau au Nord comme au Sud de la Méditerranée. L'activité "tourisme" développée en partenariat avec l'Espagne pourrait être financée par plusieurs régions intéressées par cette importante activité économique.

Par ailleurs, il pourrait être utile de rechercher l'appui des programmes d'aide bilatérale pour aider au financement d'actions dans les pays du Sud ou de l'Est Méditerranée, par exemple en matière de collecte d'informations environnementales ou de formation. Déjà la Grèce<sup>15</sup> et la France<sup>16</sup> ont contribué au renforcement des moyens pour l'observation du développement durable dans plusieurs pays de la région méditerranéenne. D'autres pays de l'U.E. pourraient suivre cet exemple et financer au plan bilatéral des activités en soutien du Plan Bleu.

## **2.5 Couvrir la totalité de la région Méditerranée**

Si le Plan Bleu comme le PAM interviennent pour toutes les Parties contractantes de la région sans exception, certains bailleurs de fonds ne s'intéressent qu'à un nombre limité d'entre eux dans le cadre de contrats signés avec le Plan Bleu. Pour néanmoins couvrir toute la région méditerranéenne et, en particulier, les Balkans et la Libye, le Plan Bleu doit trouver des sources de financement afin de traiter sans omission les problèmes se posant dans toute la région.

## **2.6 Agir comme prestataire de services (privatisation?)**

On aurait pu théoriquement concevoir que le Plan Bleu valorise son expérience en agissant pour partie comme un prestataire de services, par exemple, en fournissant des études à des clients privés, en organisant des séminaires payant de formation ou en vendant des publications voire des statistiques. L'inconvénient de cette approche serait que le Plan Bleu aurait une moindre légitimité dans la région méditerranéenne et

---

15 Projet MEDERNIS: 140 000 \$ par pays pour 6 pays du PAM.

16 Soutien bilatéral apporté au Maroc et à la Tunisie.

perdrait le bénéfice de son régime fiscal privilégié en France puisqu'il se comporterait alors comme une entreprise commerciale ordinaire. Cette voie paraît incompatible avec la mission de service public du Plan Bleu et son statut en France comme dans le cadre du PAM; elle ne peut donc être retenue.

Néanmoins le Plan Bleu pourrait participer à des manifestations organisées en partenariat avec des pouvoirs publics régionaux ou locaux ou des chambres de commerce et d'industrie et bénéficier à cette occasion d'appuis pour financer la publication et la diffusion de ses rapports en plusieurs langues. De même, il pourrait charger un organisme commercial d'éditer et/ou vendre, comme c'est le cas pour les fascicules, une partie de ses publications sous réserve de la fourniture des exemplaires gratuits destinés aux Parties contractantes.<sup>17</sup>

### 3 Liaisons avec les Parties contractantes

Les liaisons entre le Plan Bleu et les Parties contractantes sont la responsabilité des Parties contractantes, des organes directeurs du PAM comme du personnel du Plan Bleu. En novembre 2000, la CMDD a recommandé "d'améliorer la communication", sujet déjà évoqué en 1997.

Vu l'importance de cette question pour la coopération internationale, des améliorations pourraient être envisagées dans les domaines suivants:

- a) améliorer les liaisons avec les Parties contractantes;
- b) renforcer le caractère "méditerranéen" du Plan Bleu;
- c) accroître la diffusion des résultats .

Si des mesures sont décidées concernant ces domaines, il conviendra d'en évaluer le coût et de l'inscrire au budget. Une légère augmentation des ressources budgétaires pourrait même être envisagée.

#### 3.1 Améliorer les liaisons avec les Parties contractantes

##### *Au niveau du Plan Bleu*

L'activité du Plan Bleu se justifie si elle se développe en coopération avec tous les pays riverains de la Méditerranée et renforce leur coopération. A cette fin, une attention plus grande pourrait être accordée à la consultation des pays riverains et à la communication avec ces pays même si la production d'études et d'analyses devait en pâtir. L'important est que les destinataires connaissent les travaux effectués et se reconnaissent dans ces travaux afin qu'ils prennent en compte les conclusions. Le problème n'est pas tant de définir une bonne solution que d'encourager les décideurs à choisir parmi plusieurs solutions celle qui correspond le mieux à leurs besoins et au contexte dans lequel ils se trouvent.

L'organisation de séminaires et d'ateliers par le Plan Bleu<sup>18</sup> s'est avérée très utile pour créer la dynamique de consultation et renforcer les liens avec des responsables des Parties contractantes. Les séances de formation et d'analyse de cas concrets ont aussi un grand rôle pour apprendre à travailler ensemble.<sup>19</sup> Ces activités très appréciées des

<sup>17</sup> Ce type d'opération, quand elle peut être mise en place, est d'un rendement commercial faible pour le CAR sauf à pratiquer des prix élevés contraires à l'esprit du PAM.

<sup>18</sup> Le nombre de réunions tenues dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (à l'exclusion des réunions liées à un PAC) pourrait être augmenté de façon à atteindre un tiers des réunions.

<sup>19</sup> En trois ans, le projet MEDSTAT organise 96 missions dans 12 pays dont l'impact est considéré comme étant aussi important que celui des réunions régionales. En outre, il y a eu 6 sessions de

Parties contractantes pourraient être encore amplifiées car l'heure semble venue de passer aux travaux "sur le terrain" avec les spécialistes locaux soutenus par des spécialistes étrangers. Comme la priorité est à l'approche participative et au travail en partenariat, la transmission d'informations doit désormais prendre la forme d'échanges d'informations et d'expériences sur les réalisations concrètes et les difficultés qui ont pu être surmontées.

#### *Au niveau des Points focaux du Plan Bleu*

Les Points focaux ont un rôle important à jouer pour mieux faire connaître le Plan Bleu dans leurs pays respectifs et augmenter la participation des divers ministères concernés aux activités et réflexions menées par le Plan Bleu. En effet, la situation actuelle ne paraît pas toujours pleinement satisfaisante car le Plan Bleu reste parfois largement inconnu.

Comme le Plan Bleu se consacre pour l'essentiel au développement durable, il est en liaison constante avec les Ministères de l'Environnement. En plus, il pourrait être en relation directe avec les services en charge du développement durable dans d'autres ministères (par exemple, agriculture, tourisme, aménagement du territoire, économie, travaux publics, etc).

Lorsque des consultations ont lieu sur des sujets relevant des compétences de plusieurs ministères, il pourrait s'avérer utile de créer dans le cadre du Plan Bleu des groupes mixtes d'experts associant le Ministère de l'Environnement et les autres ministères. Ainsi, cette approche pourrait convenir pour aborder l'examen des instruments économiques, de la fiscalité de l'environnement, du tourisme, des infrastructures de protection de l'environnement.

Pour faciliter l'intégration des politiques au niveau interministériel, il pourrait être utile de développer les listes de diffusion des rapports du Plan Bleu de façon à toucher directement les différents interlocuteurs concernés et pas seulement une partie d'entre eux. Dans le même esprit, il pourrait s'avérer utile de développer des réseaux d'information tournés vers les pouvoirs régionaux et locaux, les grandes universités et instituts de recherche et d'autres acteurs de la société civile.

#### *Au niveau du PAM*

Les Parties contractantes sont en liaison constante avec le MEDU et les CAR et reçoivent à ce titre des demandes d'informations et des questionnaires. Un effort de coordination pourrait s'avérer nécessaire dans le cadre du PAM pour éviter que les pays ne reçoivent des questionnaires trop nombreux, trop similaires ou trop complexes. Pour les indicateurs, une certaine coordination s'impose vu les activités similaires de l'Agence européenne de l'environnement, d'Eurostat, de l'OCDE et des organes des Nations-unies.

### **3.2 Renforcer le caractère "méditerranéen" du fonctionnement interne du Plan Bleu**

En termes financiers, le Plan Bleu dépend majoritairement de crédits émanant d'organisations internationales ou européennes et de façon minoritaire de moyens mis à disposition par les pouvoirs publics français. Le Plan Bleu vise à satisfaire les demandes émanant des Parties contractantes à la Convention de Barcelone dans le cadre d'une institution internationale chargée d'une mission de service public. Pour des raisons historiques et géographiques, le Plan Bleu a une forte connotation associée au pays hôte mais en fait, il vise à avoir un véritable caractère "méditerranéen".

---

formation et 24 visites d'études. Cet effort n'a été rendu possible que par la fourniture de moyens financiers importants.



i) Personnel

La composition du personnel du Plan Bleu a un caractère "méditerranéen" puisque quatre membres du personnel sous contrat de durée indéfinie ont une nationalité autre que française et que les consultants externes auxquels il est fait appel proviennent de presque toutes les Parties contractantes (Tableau 5). Les consultants provenant des Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée représentent plus de la moitié du total des consultants employés et 60% du volume des honoraires. Il y a eu relativement peu de consultants d'Italie ou d'Espagne.

Le caractère méditerranéen du Plan Bleu pourrait être renforcé, par exemple s'il recevait dans un but de formation et d'échanges pour des durées d'environ un an du personnel mis à disposition et provenant d'administrations de pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Cette suggestion impliquerait le financement d'un complément de salaire par un organisme extérieur ou dans le cadre de la coopération bilatérale pour compenser l'écart des niveaux de salaire entre le pays d'origine et le pays hôte. D'autres solutions consistent à recevoir du personnel en détachement d'institutions européennes ou internationales ou par l'intermédiaire du MEDU ou du PNUE.

Pour accroître l'image méditerranéenne du Plan Bleu, il conviendrait qu'il soit représenté dans des réunions internationales tant par des ressortissants du pays hôte que par d'autres personnes de la région. Il va de soi que si le français est la langue de travail principale du Plan Bleu, le bilinguisme est nécessaire pour les relations avec la Méditerranée orientale où le français est moins pratiqué.

ii) Accord avec le pays hôte

Les autorités du pays hôte interviennent pour faciliter le recrutement du personnel étranger comme la venue de visiteurs étrangers (visas) de sorte qu'aucun problème significatif ne s'est posé récemment.

L'absence d'un accord formel récent entre le PNUE et le pays hôte concernant le fonctionnement du Plan Bleu<sup>20</sup> peut paraître surprenant vu l'importance des engagements des deux parties. Toutefois, il ne devrait pas être trop difficile de convenir du mandat du Plan Bleu et de la poursuite de la coopération entreprise de façon à donner un minimum de reconnaissance formelle à une action entreprise depuis 24 ans. Un accord formel avec le pays hôte aurait l'avantage additionnel de faire disparaître une anomalie dans l'organisation de la coopération méditerranéenne puisqu'il existe des accords pour les autres activités du PAM.<sup>21</sup>

---

20 Les recherches menées au cours des années 90 n'ont pas permis de retrouver le texte de lettres ou d'accords entre la France et le PNUE datant de la fin des années 70 et concernant le démarrage et le financement du Plan Bleu.

21 Il s'agirait d'un accord qui n'altérerait pas le statut juridique ou fiscal du Plan Bleu. On pourra consulter les accords relatifs aux Centres de Split et de Tunis. Le MEDU, le Medpol et le Centre de Malte relèvent d'accords d'un caractère très différent.

**Tableau 5 : Répartition internationale des contributions au PAM et des consultants employés par le Plan Bleu**

<b>Pays</b>	<b>Contributions au PAM (1999)(%)</b>	<b>Nombre de consultants</b>	<b>Volume** honoraires(%)</b>
France	38.0	15	23
Italie	31.4	0	
Espagne	15.0	1	
Grèce	2.8	1	
Union européenne	2.5*		
<i>Sous-total</i>	<i>89.7</i>		
Autres pays européens		6	
<i>Sous-total Europe occidentale</i>		<i>23</i>	<i>40</i>
Turquie	2.2	6	
Libye	2.0	1	
Israël	1.5	1	
Algérie	1.0	2	
Croatie	1.0	1	
Slovénie	0.7	2	
Egypte	0.5	4	
Syrie	0.3	2	
Maroc	0.3	3	
Bosnie-Herzégovine	0.3	2	
Tunisie	0.2	6	
Chypre	0.14	1	
Albanie	0.07	2	
Liban	0.07	7	
Malte	0.07	0	
Monaco	0.07	0	
<i>Sous-total</i>	<i>10.3</i>		
Autorité Palestinienne		2	
<i>Sous-total 17 pays</i>		<i>42</i>	<i>60</i>
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>65</b>	<b>100</b>

Notes:

\* Contribution volontaire non comprise;

\*\* La statistique sur les contrats de consultant auprès du Plan Bleu porte sur la totalité des paiements effectués au cours de la période 1999-début 2001.

iii) Ouverture de l'association

L'association Plan Bleu a pour but essentiel d'assurer la bonne marche du CAR/PB, notamment en réglant les problèmes administratifs pouvant se produire avec le pays hôte et la mise à disposition du personnel, ainsi que l'examen et l'approbation des comptes.<sup>22</sup> Elle n'intervient pas directement dans le contenu des activités qui relèvent des décisions des Parties contractantes et des contrats établis avec les autres partenaires. Cette association comporte comme membres les représentants de multiples ministères et institutions françaises concernées par le bon fonctionnement du Plan Bleu.

Cependant rien n'interdirait que des personnalités d'autres pays méditerranéens deviennent membres et participent aux réunions annuelles de l'association afin de bien montrer les préoccupations régionales qui l'animent, dans la mesure où les moyens financiers nécessaires à cette participation pourraient être dégagés. Le dialogue méditerranéen pourrait même gagner en intensité si les membres français de l'association et des personnalités extérieures émanant du Sud ou de l'Est de la Méditerranée avaient l'occasion de confronter leurs points de vue à l'occasion ou dans le cadre des réunions annuelles de l'association.

iv) Image

En terme d'image, le caractère méditerranéen du Plan Bleu pourrait être renforcé en faisant figurer les emblèmes du PNUE et du PAM sur le bâtiment du centre et par d'autres mesures symboliques souvent mises en oeuvre dans les organisations internationales (indications bilingues, drapeaux, photographies, logo PNUE/PAM, etc).

### 3.3 Accroître la diffusion des résultats

Pour répondre à l'attente des Parties contractantes, le Plan Bleu pourrait consacrer plus de temps et d'efforts à communiquer les résultats de ses travaux et à faire passer les messages relatifs au développement durable.

i) Recueillir l'avis d'un expert en communication

Etant donné l'importance du "faire savoir" dans un centre consacré à promouvoir le développement durable, il serait sans doute opportun de confier une mission spéciale de conseil à un spécialiste de la communication afin d'améliorer la mise en valeur des travaux importants menés par le Plan Bleu et de sensibiliser les décideurs aux enjeux de la Méditerranée. Cette mission devrait prendre appui sur la stratégie de communication mise en place par le MEDU et tirer tout le bénéfice possible d'actions menées par le MEDU pour l'ensemble des CAR.

ii) Poursuivre l'effort entrepris pour mieux communiquer

Bien que le Plan Bleu ait fortement amélioré ses activités de communication au cours des dernières années, il serait utile de poursuivre cet effort afin de mieux transmettre les messages vers les Parties contractantes tant au niveau officiel qu'au niveau de la société civile. Des notes synthétiques sur les grands enjeux devraient continuer à être préparées et des résumés de 4 pages comme celui relatif à l'eau devraient être produits sur de nouveaux thèmes.

Une attention particulière sera donnée au maintien à jour du site web dans les deux langues et à la diffusion la plus large possible de son existence (dépliants). Sans doute serait-il utile de mieux connaître l'origine et l'intérêt des visiteurs pour mieux les

---

<sup>22</sup> Les comptes du Plan Bleu sont soumis à un audit français, à un audit du PNUE et, dans certains cas, à un audit de bailleurs de fonds tels que l'Union européenne.

satisfaisant. Le site pourrait contenir plus de statistiques et de graphiques simples qui soient faciles à copier et reproduire pour illustrer des articles de presse et soutenir des messages forts. Les indicateurs pour le développement durable disponibles devraient être présentés de façon synthétique, mis à jour et complétés progressivement.

Les documents téléchargeables sur le site devraient être plus nombreux et inclure, par exemple, des présentations à des ateliers et séminaires ainsi que des résumés des publications en quatre pages environ.

### iii) Augmenter la diffusion des rapports

Le Plan Bleu a publié de nombreux rapports en français et en anglais. Malheureusement, à certaines époques, de nombreux rapports importants n'ont été disponibles qu'en français par manque de fonds pour la traduction. Cette situation a changé puisque tous les rapports publiés en 2000 et cités sur le site web du Plan Bleu (sauf un) sont ou seront disponibles en anglais et en français.

Cette évolution pourrait être amplifiée si l'on prenait pour principe que tout rapport important donnera lieu à une note brève de 4 pages ou sera accompagné d'un résumé dans les deux langues d'une vingtaine de pages avec figures et graphiques. Ce texte pourra être une note de présentation aux Parties contractantes ou à un colloque; il devra chercher à faire passer le message principal du rapport aux décideurs et à un public non spécialisé et mettra l'accent sur les propositions d'action.

Les Parties contractantes pourraient compléter cet effort de diffusion en anglais en prenant en charge la traduction et la publication de ces notes brèves dans d'autres langues telles que l'arabe, l'espagnol, l'italien ou le turc.

Pour mieux se faire connaître, le Plan Bleu pourrait envisager :

- a) de faire appel à un éditeur commercial pour publier et diffuser certains rapports en anglais, par exemple, des profils de pays ou le Rapport 2003 (le texte français serait sur le site web du fait de la moindre diffusion commerciale);
- b) de faire de la publicité pour faire connaître le site Internet du Plan Bleu et les multiples rapports disponibles en téléchargement;
- c) de faire paraître des articles de fond dans des revues scientifiques de renom et des articles courts dans des revues à grande diffusion et dans la revue Médondes du PAM qui est publiée en trois langues.

L'examen des listes de distribution des rapports du Plan Bleu montre que ceux-ci atteignent plus difficilement les pays moins développés. Certains fascicules ne sont disponibles qu'en deux exemplaires dans un même pays et, en outre, aucun fascicule ne peut être emprunté. Aussi paraît-il nécessaire de prendre des mesures en concertation avec les représentants des Parties contractantes et le MEDU pour améliorer la diffusion directe des rapports du Plan Bleu au delà des instances officielles actuellement destinataires.

A cet effet, il serait sans doute utile que tous les rapports produits soient déposés dans des bibliothèques ouvertes aux chercheurs et au public dans les plus grandes villes des pays de la Méditerranée ainsi que dans au moins une grande bibliothèque universitaire par pays. Cette diffusion gratuite devrait être particulièrement importante dans les pays du Sud et de l'Est qui ont un accès malaisé aux points de vente dans les pays les plus développés et à Internet. Ces dépôts concerneraient tant les rapports gratuits que les rapports vendus. L'objectif pourrait être de doubler la diffusion gratuite et de faire savoir où les rapports sont empruntables ou peuvent être consultés.

### iv) Promouvoir une meilleure couverture par la presse

La presse ne semble pas connaître suffisamment les activités du Plan Bleu puisqu'il n'y aurait en moyenne pas plus d'un article publié par mois. Cette situation n'encourage pas les décideurs à prendre en compte les messages du Plan Bleu puisqu'il leur semble que ces messages ne trouvent pas d'échos.

Pour améliorer cette situation, il faudrait s'intéresser plus aux relations avec la presse et lui donner des informations de nature à l'intéresser. Dans ce but, il faudrait sans doute diffuser à la presse un dossier contenant les meilleurs produits statistiques et indicateurs et expliquer le sens de quelques recommandations pour nourrir la réflexion de journalistes, voire la controverse. Le Directeur du Plan Bleu pourrait donner chaque année une conférence de presse au cours de laquelle il donnerait son impression des succès et échecs du développement durable en Méditerranée.

L'action du Plan Bleu vers la presse devrait être étroitement coordonnée avec celle du MEDU et venir en complément. Il sera sans doute utile de s'attacher les services d'un spécialiste de la presse pour préparer des dossiers de presse et assurer les contacts avec la presse à Paris ou dans d'autres capitales.

#### **4 Utilité du Plan Bleu - Mandat**

Le Plan Bleu a fait la preuve de son utilité en matière d'analyse prospective et systémique en donnant aux décideurs au début des années 90 un outil de réflexion commune sur le devenir de la Méditerranée. Le nouveau Rapport sur l'environnement et le développement en cours de préparation pourrait remplir un rôle similaire en mettant l'accent sur les évolutions qui peuvent se révéler graves pour l'avenir de la région. Il portera une attention particulière aux questions de démographie / migration, de pénurie d'eau et de promotion d'un tourisme durable. Il approfondira l'examen des conséquences sociales et environnementales de la création d'une zone de libre échange avec ou sans mesures d'accompagnement efficaces et permettra de mieux faire connaître les résultats des activités menées ces dernières années.

Lorsque ce Rapport sera publié, les activités d'analyse prospective générale pourraient probablement être réduites pendant au moins 5 ans afin de laisser la place à d'autres activités prioritaires. L'expérience acquise en matière de prospective sera utilisée dans l'évaluation des tendances et évolutions dans les études thématiques et territoriales en vue de donner les signaux d'alerte aux décideurs.

Le Plan Bleu devra poursuivre son rôle d'observatoire méditerranéen de l'environnement et du développement, continuer la recherche de statistiques et d'indicateurs pour le développement durable et mener des analyses de politiques afin de montrer la diversité des solutions possibles. Ceci implique la continuation des financements, voire un renforcement de ceux-ci, afin de répondre à certaines critiques sans porter atteinte au potentiel d'études et d'analyses qui a fait la force du Plan Bleu.

Dans le cadre de la croissance des activités relevant du partenariat euro-méditerranéen (lancé lors du Sommet de Barcelone en 1995) et de la mise en place d'une zone de libre échange, le Plan Bleu pourrait être amené à jouer un rôle croissant pour examiner les conséquences environnementales de ces évolutions et pour continuer son rôle de centre de réflexion visant à renforcer la prise de conscience méditerranéenne.

Comme le mandat du Plan Bleu a été adopté il y a déjà 24 ans et qu'il a évolué au cours du temps, il pourrait être opportun de l'actualiser afin de préciser les grandes orientations de ses activités dans le nouveau contexte méditerranéen. Cette actualisation ne prendrait tous son sens que si elle était effectuée de concert avec l'actualisation des mandats de l'ensemble des activités relevant du PAM et en particulier des autres CAR.

Mené isolément, cet exercice difficile et long pourrait ne pas se révéler très utile car dans l'ensemble le mandat de Split (1977) reste toujours d'une grande actualité.

Lorsque le moment sera venu d'actualiser les mandats, il faudra sans doute clarifier les tâches dévolues au Plan Bleu, non seulement en tant que tel mais aussi au regard des tâches relevant d'autres organes. A cette occasion, les Parties contractantes chercheront probablement à renforcer leur coopération et à accroître l'efficacité du PAM dans son ensemble en renforçant les synergies.

Les suggestions suivantes visent à éclairer les enjeux d'un tel exercice . Le mandat devrait comporter une définition synthétique de l' objet du Plan Bleu telle que "contribuer à la coopération méditerranéenne en vue de promouvoir le développement durable dans la région". Dans la continuité du mandat actuel, il apparaît que le Plan Bleu pourrait développer ses activités selon les lignes suivantes:

- a) identifier les tendances et évolutions en matière d'environnement et de développement, notamment dans les régions côtières;
- b) effectuer des analyses prospectives et systémiques du développement en Méditerranée;
- c) analyser des politiques sectorielles importantes pour le développement durable telles que l'eau, le tourisme et le développement urbain;
- d) étudier des situations concrètes (par exemple, l'état de l'environnement, la mise en oeuvre des politiques nationales d'environnement ou des recommandations des Parties contractantes);
- e) effectuer des analyses économiques et étudier les modes de financement des infrastructures nécessaires pour le développement durable;
- f) collecter des statistiques et établir des indicateurs du développement durable;
- g) contribuer au renforcement des capacités des pays (échange d'informations, formation, statistiques, etc);
- h) contribuer à créer des observatoires nationaux pour le développement durable;
- i) apporter son soutien à certaines actions de la CMDD;
- j) apporter son aide aux activités menées par d'autres CAR ou le MEDU.

Au niveau de la gestion du PAM, les Parties contractantes pourraient veiller à définir les fonctions et responsabilités des divers CAR pour qu'ils agissent en pleine synergie chacun dans leurs domaines de compétence. Cette action de coordination serait prolongée par le MEDU, Secrétariat du PAM et de la CMDD, qui devrait veiller à l'intégration et la répartition harmonieuse des diverses activités des Centres dans le cadre du PAM.

## ANNEXE 1 : L'ÉQUIPE D'ÉVALUATION

Madame Nesrin ALGAN et Monsieur Henri SMETS ont été chargés par le PAM de préparer l'évaluation du Plan Bleu.

### *Curriculum vitae :*

**Henri SMETS**, Coordonnateur de l'évaluation.

Citoyen belge, né à Bruxelles en 1933. Licencié en sciences économiques (Bruxelles). Ingénieur, Doctor of Science (MIT), agrégé.

De 1971 à 1998, administrateur principal à la Direction de l'Environnement de l'OCDE (chargé notamment des questions d'économie et de droit de l'environnement, de pollutions transfrontières, de mouvements de déchets, de risques, etc). Au cours de la période 1992-2000, il a participé à l'évaluation des performances environnementales de chacun des pays de l'OCDE, notamment en ce qui concerne les aspects internationaux, juridiques et économiques de cette évaluation.

Depuis 1999, Directeur au Cabinet Smets, Périer et Associés (Bruxelles).

De 1968 à 1998, chargé de cours aux Universités de Liège et de Paris XII et à l'École nationale des ponts et chaussées (Paris); puis professeur invité à l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne).

Membre de l'Académie de l'Eau (Paris) et représentant de l'ICEL auprès du Conseil Européen du Droit de l'Environnement.

### **Nesrin ALGAN**

Citoyenne turque, née à Trabzon en 1957. Licenciée de la Faculté des Sciences Politiques de l'Université d'Ankara. Docteur en sciences sociales concernant les problèmes urbains et de l'environnement (Université d'Ankara).

De 1984 à 1998, elle a travaillé successivement comme experte, chef de section et chef du Département des Relations Extérieures du Ministère de l'Environnement de Turquie (ancien Sous-Secrétariat d'Etat de l'Environnement). Au cours de la même période, elle a exercé les fonctions de Point Focal National de la Turquie auprès du Plan d'Action pour la Méditerranée et du Plan Bleu.

Depuis 1998, elle enseigne à la Faculté des Sciences Politiques de l'Université d'Ankara où elle a été nommée professeur associé en 2000.





## ANNEXE 2 : PERSONNES RENCONTRÉES AU COURS DES MISSIONS

### **BELGIQUE**

Mme Paloma AGRASOT  
Mediterranean Policy Coordinator  
WWF European Policy Office  
Bruxelles

M. Georges A. GIOURGAS  
Réseau des C.C.I. Insulaires de l'U.E.  
Bruxelles

### **FRANCE**

#### ***Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement :***

M. Marc GIACOMINI, Chef du Service des affaires internationales, DGAFAI/SAI  
M. François LEYRAT, Chef de bureau, DGAFAI/SAI

Mme Emmanuèle LEBLANC, Chargée de mission Méditerranée, DGAFAI/SAI

M. Laurent CAPLAT, Chargé de mission, DGAFAI/SAI

M. Vincent HUSSENOT, Chargé de mission, DEEEE

M. Pierre ROUSSEL, Secrétaire général de l'Inspection générale de l'environnement

#### ***Ministère des Affaires Étrangères :***

M. François PUJOLAS, Sous-directeur de l'environnement et des accords économiques sectoriels

S.E. M. Jean-Pierre COURTOIS, Ambassadeur, Coordonnateur du Processus de Barcelone

S.E. M. Philippe ZELLER, Ambassadeur délégué à l'Environnement.

Mme Claude ABILY, Chargée de mission

#### ***IFEN :***

M. Thierry LAVOUX , Chef du département Etudes et Synthèses

***Association Plan Bleu:***

M. Michel BATISSE, Président

M. Serge ANTOINE, Vice-président

M. Bernard GLASS, Secrétaire général (ancien directeur du Plan Bleu)

**GRECE**

***Ministry of the Environment, Physical Planning and Public Works***

Mr. Giannis VOURNAS,  
Director General of Environment

***Autres organismes***

Mr Alexandros LASCARATOS  
Dept. of Applied Physics, Oceanography Group  
University of Athens

Prof. Harry COCCOSSIS , Consultant,  
Urban and Regional Planner,  
Department of Environmental Studies,  
University of the Aegean, Athens

Mr. Michael J. SCULLOS  
Chairman - MIO-ECSDE

**LIBAN**

***Ministère de l'Environnement***

Mme Lamia CHAMAS  
Point focal Plan Bleu

M. George AKL  
Project Manager, Observatoire libanais de l'environnement et du développement  
Lebanese Environment and Development Observatory (LEDO)

## **SYRIE**

### ***Ministry of State for Environmental Affairs***

M. Yahia AWAIHAH Director  
Environmental Management Directorate

M. O Zaina AL-JUNDI  
Director of Eco-Tourism

Mme Sawsan AL-ATRASH  
Head of Environmental Statistics Department

## **TUNISIE**

### ***Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire***

S.E. M. Mohamed ENNABLI, Ministre de l'Environnement  
(ancien Président de l'Institut National de Recherche, Sciences et Technologies et  
ancien Gestionnaire de tâche CMDM pour la Tunisie)

M. Béchir BENMANSOUR,  
Cabinet du Ministre de l'Environnement (ancien Directeur Général de l'ANPE);

Dr.Dali NAJEH  
Directeur de la Coopération Internationale

### ***Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE)***

M. Khalil ATTIA,  
Directeur Général , ANPE

Mme Fathia MEZHOUD,  
Directrice de la Coopération Internationale et Formation, ANPE

### ***Observatoire tunisien pour l'environnement et le développement (OTED)***

M. Samir MEDDEB, Directeur de l'OTED

## **CAR/ASP**

M. Mohamed Adel HENTATI,  
Directeur

M. Mohammed SAIED,  
ancien directeur

## ***Autres***

Prof. Azzam MAHJOUR, économiste,  
Laboratoire de l'Environnement  
Faculté des Sciences économiques et de Gestion de Tunis

**UNION EUROPÉENNE**

M. Alessandro CURATOLO, Administrateur principal, Point focal Plan Bleu  
Mme Athena MOURMOURIS, Partenariat euro-méditerranéen, Point focal CMD  
DG Environnement  
Commission européenne

**CAR/PAP ( Split - Croatie )**

Mr. Ivica TRUMBIC, Directeur

**Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM/PNUE)**

M. Lucien CHABASON  
Coordonnateur

M. Arab HOBALLAH  
Coordonnateur adjoint

M. Khaled BEN SALAH

M. Saverio CIVILI, Coordonnateur du MEDPOL

***Plan Bleu ( CAR/PB), Sophia Antipolis***

M. Guillaume BENOIT  
Directeur

Mme Aline COMEAU  
Directrice scientifique

et l'ensemble du personnel du Plan Bleu

### ANNEXE 3 : MANDAT DU PLAN BLEU

## Rapport de la Réunion intergouvernementale des États côtiers de la Région méditerranéenne sur le Plan bleu

Split (Yougoslavie), 31 janvier – 4 février 1977

Extraits du rapport UNEP/IG.5/7 ( 21/2/77)

Point 8 de l'ordre du jour : LE PLAN BLEU

Objectifs à long terme

29. La Réunion a approuvé l'énoncé ci-après des objectifs à long terme du Plan Bleu :

- L'objectif à long terme du Plan Bleu est avant tout d'engager un processus permanent de coopération concertée entre les Etats côtiers de la région méditerranéenne. Le mot 'Plan" ne doit donc pas donner lieu à des interprétations erronées : le Plan Bleu ne vise pas à centraliser la prise des décisions ni à promouvoir la création d'un organe qui définirait en termes techniques ce que doit être la gestion rationnelle des ressources naturelles et le développement socio-économique optimal de tous les pays méditerranéens. En organisant entre ces pays un échange systématique dans tous les domaines pertinents, le Plan Bleu devrait se permettre de constituer un fonds commun de connaissances auquel chacun des pays intéressés aurait immédiatement accès.

- Plus précisément, le Plan Bleu a pour objectif essentiel de mettre à la disposition des autorités responsables et des planificateurs des différents pays de la région méditerranéenne des renseignements qui leur permettent d'élaborer des plans propres à assurer un développement socio-économique optimal soutenu sans entraîner de dégradation de l'environnement.

- Tout en encourageant les pays à unir leurs efforts pour résoudre des problèmes communs, le Plan Bleu tiendrait compte des styles de développement socio-économique existants et aiderait chaque pays à formuler d'autres styles de développement rationnels du point de vue de l'environnement et conformes à ses propres choix et à sa situation.

- Les autres objectifs à long terme du Plan Bleu sont les suivants :

a) Aider les gouvernements des Etats côtiers de la région méditerranéenne à approfondir leur connaissance des problèmes communs auxquels ils doivent faire face tant dans la mer Méditerranée que dans ses zones côtières;

b) Aider ces gouvernements à prendre les décisions appropriées qui favoriseraient dans la région méditerranéenne, la gestion rationnelle des ressources et le développement soutenu.

30. En outre :

- Du point de vue opérationnel, le Plan Bleu comprendrait trois phases, chacune étant consacrée à des séries d'études successives ou simultanées. Ces études pourraient porter sur des domaines aussi variés que la protection des sols, les ressources en eau, l'alimentation et l'agriculture, l'industrialisation et l'urbanisation, la production et la consommation d'énergie, le tourisme, la gestion des zones côtières, ainsi que l'enseignement et le formation professionnelle, selon les choix qui seraient faits par les gouvernements intéressés. Dans chacun des domaines à examiner, on déterminerait les tendances à long terme et on analyserait leurs effets sur l'environnement. A la lumière de cette analyse, différentes stratégies et politiques de développement seraient élaborées chaque fois que la chose serait possible et présentées aux gouvernements pour examen.

- Le Plan Bleu devrait permettre d'instaurer une coopération sans cesse plus active entre les divers pays de la région méditerranéenne. C'est grâce à cette coopération et à cette assistance mutuelle, dans le plein respect de la souveraineté nationale, que les déséquilibres économiques pourront être progressivement éliminés. L'une des conditions essentielles pour parvenir à ces fins est une juste appréciation de la situation socio-économique de la région méditerranéenne. Il faut espérer que la compréhension des facteurs sociaux et économiques qui sous-tendent le développement conduira à un renforcement progressif de la coopération internationale et à des accords sectoriels et généraux, ainsi qu'à l'adoption de dispositions juridiques appropriées relatives à l'environnement. On espère également que les activités entreprises au titre du Plan Bleu contribueront à consolider la paix, qui est une condition indispensable au développement et à la protection de l'environnement méditerranéen.

- En résumé, le programme envisagé dans le Plan Bleu devrait contribuer à promouvoir le développement économique et social de l'ensemble de la région méditerranéenne tout en sauvegardant les systèmes naturels sur lesquels le développement continu doit s'appuyer.

#### ANNEXE 4 : PUBLICATIONS DU PLAN BLEU EN 2000

- 1\*. Actes du Séminaire « La prospective territoriale en Méditerranée et l'approche par acteur ». Sophia-Antipolis, 7-9 novembre 1996.  
MAP Technical Reports Series n°127, 2000, 191 p (français/anglais)
- 2\*\*. I. ATTANE et Y. COURBAGE: "Projections démographiques des pays méditerranéens et de leurs régions côtières", décembre 2000, 226 p (français) (anglais à paraître en 2001)
3. Environmental Performance Indicators on Air, Waste, Water:
  - Turkey
  - Egypt
  - Palestinian Authority
  - Regional synthesis,  
(445 p (anglais))
- 4\*\*. Les indicateurs pour le développement durable en Méditerranée. Glossaire 380 p (anglais/français)
- 5\*. Dossier « 130 indicateurs pour le Développement Durable en Méditerranée » comprenant :
  - 50 fiches indicateurs calculés, cartographiés et commentés
  - Note de présentation des recommandations de la CMDD sur les indicateurs de développement durable adoptées par les Parties Contractantes  
244 p (anglais/français)
- 6\*. SIDHOUM Hayeth: Données de base sur les espaces boisés méditerranéens. Draft 50 p ( français)
7. La problématique environnement/développement durable en Méditerranée, 31 p ( français)
- 8\*. Profil de pays: Liban, 66 p ( français) (version anglaise parue en 1999)
- 9\*. Profil de pays : Tunisie, 90 p ( français) ( traduction anglaise à paraître en 2001)
10. Libre échange, 17 rapports d'études, 680 p ( anglais ou français)
11. Libre échange, note de synthèse , 120 p ( anglais /français)
- 12\*. Libre échange, Rapport des gestionnaires de tâches pour la CMDD, 30 p (anglais/français)
13. "Water politics in Mediterranean countries. Monographs", ensemble de monographies concernant 11 pays du Sud et de l'Est, 165 p (anglais)
14. BURAK, Selmin: Politiques de l'eau des pays méditerranéens – Synthèse régionale, 35 p (français)
- 15\*. MARGAT Jean et VALLEE Domitille: "Vision méditerranéenne sur l'eau, la population et l'environnement au XXIème siècle", 62 p ( anglais / français).
- 16\*. L'eau, l'environnement et la population en Méditerranée au XXIème siècle présentation synthétique en 4 pages ( anglais/ français)

17. CAMP Malta [Plan d'aménagement côtier de Malte]
- Report on Systemic Sustainability Analysis, 2nd February 2000.
  - Report on the first Training Workshop on Systemic Sustainability Analysis, 27, 28 & 29 March 2000
  - Report on the second Training Workshop on Systemic Sustainability Analysis , 29-30 May 2000
  - Report on the third Training Workshop on Systemic Sustainability Analysis , 2-4 Oct. 2000 - 81 p (anglais).
18. "Villes et développement durable. Des éléments pour un constat".  
Note pour la Réunion du Comité de orientation du groupe urbain CMDD. Paris,  
10-11 avril 2000, 10 p (français)
- "Villes et développement durable en Méditerranée". Document de travail pour la CMDD, juillet  
2000, 10 p (anglais/français).
19. "Les déchets urbains en Méditerranée",  
Note de synthèse de propositions pour la CMDD, 36 p (anglais/français) ( Note fondée sur  
5 études totalisant 365 p)
20. "Agriculture, développement rural et gestion des ressources naturelles",  
Note de synthèse de propositions pour la CMDD, 36 p ( anglais/français)
21. J. KABBANJI : "Pauvreté : contexte mondial", 96 p ( français)
22. Note sur la pauvreté préparée pour la CMDD, 12 p ( anglais /français)
23. Note sur les risques naturels préparée pour la CMDD, 50 p ( anglais/français)
- Total:** 23 rapports dont 15 disponibles dans les deux langues, 5 en français seulement , 2 en  
anglais seulement et un en français ou anglais selon la langue de l'auteur.

Notes:

- \* Rapport mentionné sur le site Plan Bleu
- \*\* Rapport téléchargeable sur le site.



## **ANNEXE 5 : PRINCIPALES SUGGESTIONS CONTENUES DANS LE RAPPORT D'ÉVALUATION**

Les suggestions résumées ci-dessous correspondent aux principales difficultés identifiées dans le Rapport. Certaines d'entre elles sont déjà en cours de mise en oeuvre.

### **1. Programme**

- a) Donner dans le court terme la priorité à la finalisation en 2003 du Rapport sur l'environnement et le développement; limiter son contenu;
- b) S'attacher aux questions d'analyse, de mise en oeuvre et de suivi sur les thèmes prioritaires;
- c) Privilégier l'aspect concret/utilisable/applicable; approfondir les analyses pour répondre aux souhaits des utilisateurs;
- d) Accroître les activités dans le domaine économique;
- e) Mettre en veille les activités de prospective générale pendant environ 5 ans et utiliser les analyses prospectives dans le cadre des autres activités;
- f) Eviter la dispersion des activités; réduire le champ des études;
- g) Chercher à réduire la production de rapports administratifs.

### **2. Financement**

- a) Diversifier les concours extérieurs; mener du "lobbying";
- b) Transparence comptable ( PAM / contrats) comprenant la répartition du personnel en homme-mois par projet, sous-projet et contrat.
- c) Planification à 3 ans ou 5 ans;
- d) Renforcement du personnel et /ou des moyens financiers disponibles.

### **3. Communications**

- a) Renforcer les contacts avec les pays et les utilisateurs;
- b) Augmenter la diffusion des rapports dans les pays;
- c) Relations avec la presse.

### **4. "Méditerranéisation"**

- a) Traductions;
- b) Recrutement du personnel;
- c) Accord France / PNUE;
- d) Ouverture des réunions de l'association;
- e) Image méditerranéenne;
- f) Coopération avec des institutions extérieures et partenariats;
- g) Fonctionnaires détachés auprès du Plan Bleu.

**5. Relations avec les autres CAR et le MEDU**

- a) Actions de presse simultanée ou coordonnée;
- b) Actions communes de recherche de concours extérieurs;
- c) Réduire les chevauchements d'activités et accroître les synergies.

**6. Relations avec les Parties contractantes**

- a) Réunion des points focaux associée aux réunions de la CMDD

**7. Evaluer et chiffrer le coût de mise en oeuvre des suggestions de ce Rapport.**

- a) Dégager des moyens pour mener une meilleure communication;
- b) Financement de la diffusion plus large des rapports en deux langues.